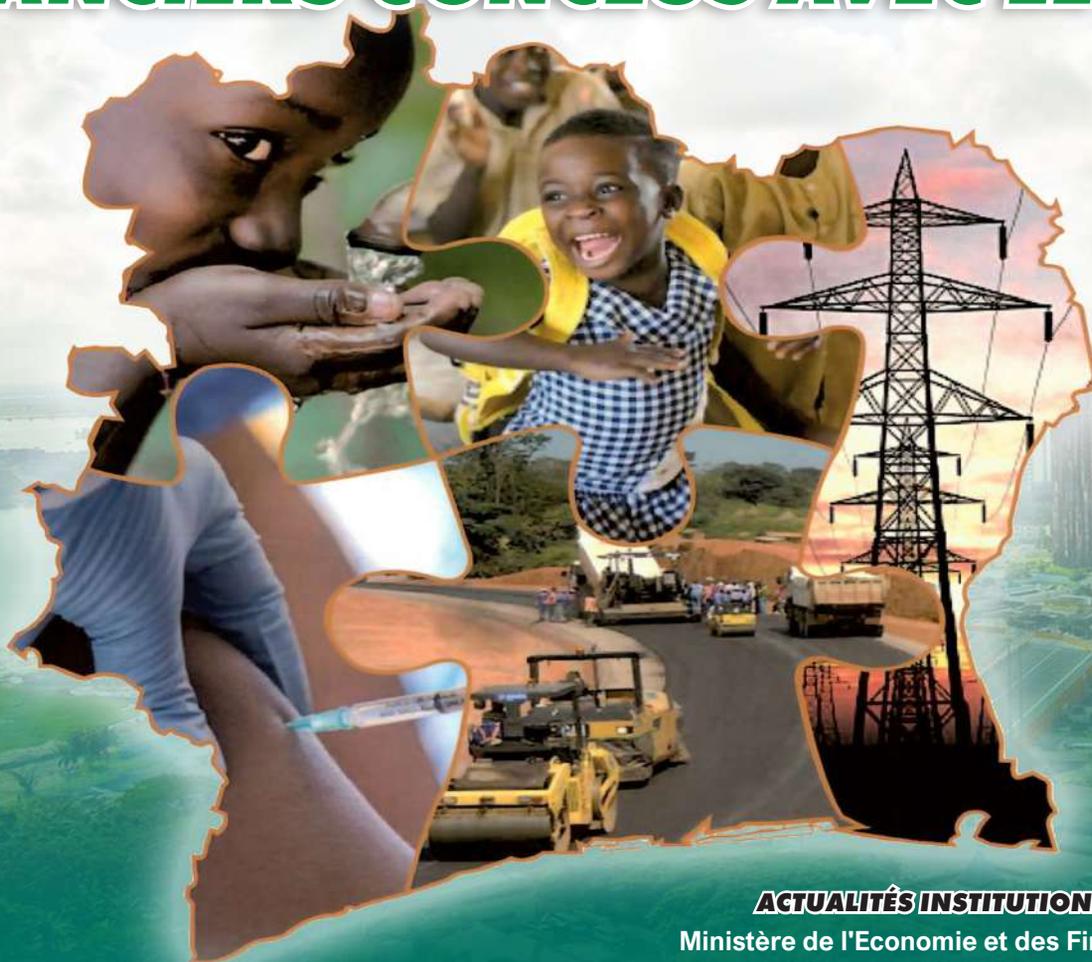


Dossier

BILAN DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS CONCLUS AVEC LE FMI



ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

Ministère de l'Économie et des Finances
Monsieur Adama COULIBALY fait le bilan de la gestion 2022

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

Evolution des principaux agrégats
de l'économie ivoirienne au premier trimestre 2023

VIE D'ENTREPRISE

Direction Générale de l'Économie / Nouvel an
Dr SAIN Oguié mobilise les agents

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

Fonds de Solidarité Africain (FSA)
Une opportunité pour les Pme ivoiriennes





Directeur de Publication

Dr. SAIN Oguié

Directeur Général de l'Économie

Directeur de Rédaction / Rédacteur en Chef

Mme CROLEY Colette

Sous-directeur de la Communication et de la Documentation

Comité de rédaction

BROH Guy Joel

ZADI Ange

KOUAME Pierre

ANOH Kouao

KOFFI Béatrice

Infographie

Stéphane KOUAKOU

Ghislain Sémahé MINNAIN

Photo

Stéphane KOUAKOU

Ghislain Sémahé MINNAIN

Ephrem KOUASSI

Illustration

Ephrem KOUASSI

Email

dgecom@dge.gouv.ci

Site web

www.dge.gouv.ci

Contacts

27 20 33 59 98 - 27 20 20 09 09

Situation géographique

Abidjan - Plateau, Imm.SCIAM, 6^e étage



EDITORIAL

- ♦ Mot du Directeur Général de l'Économie, **Dr SAIN Oguié** 04

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

- ♦ **Évolution des principaux agrégats de l'économie ivoirienne au premier trimestre 2023** 05

DOSSIER

- ♦ **Bilan de l'exécution des Programmes Économiques et Financiers conclus avec le FMI** 08

ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

- ♦ **Ministère de l'Économie et des Finances** : Monsieur Adama COULIBALY fait le bilan de la gestion 2022 12
- ♦ **Agrégats macroéconomiques** : Grand-Bassam a accueilli la 15e édition de l'atelier de mise en cohérence 14
- ♦ **Amélioration du climat des affaires** : première réunion du Comité technique de Concertation Etat-Secteur Privé 15
- ♦ **Coopération** : l'Union Européenne salue la résilience de l'Économie ivoirienne 15
- ♦ **Marchés financiers** : le CREPMF dévient officiellement l'AMF-UMOA 16
- ♦ **Lutte contre la fraude et la corruption** : le Trésor Public se dote d'un nouveau dispositif 17
- ♦ **Réforme du Système Comptable** : la RDC s'inspire du modèle ivoirien 17
- ♦ **Contrat de désendettement et de développement (C2D)** : plus de 1 219 milliards de FCFA décaissés 18

ÉCHOS ÉCO

- ♦ **Côte d'Ivoire** : les exportations de mangues pourraient fluctuer entre 25 000 et 30 000 tonnes en 2023 19

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

- ♦ **Fonds de Solidarité Africain (FSA)** : une opportunité pour les Pme ivoiriennes 20
- ♦ **Financement du secteur privé en Côte d'Ivoire** : enjeux, défis et solutions innovantes pour les Pme 22

LUCARNE

- ♦ **Actions gouvernementales** : la feuille de route du Ministère de l'Économie et des Finances en 2023 24

DROIT ET ÉCONOMIE

- ♦ **Secteur minier ivoirien** : un cadre juridique incitatif 26

VIE D'ENTREPRISE

- ♦ **22e promotion du Programme GPE-Abidjan** : des agents de la Direction Générale de l'Économie parmi les majors 29
- ♦ **Direction Générale de l'Économie / Nouvel an** : Dr SAIN Oguié mobilise les agents 30
- ♦ **Ergonomie au travail** : les bonnes postures pour éviter les troubles musculo-squelettiques 31

Un troisième Programme Économique et Financier (PEF) pour renforcer l'exécution du PND 2021-2025 !

Les nouvelles sont bonnes pour la Côte d'Ivoire. Malgré une conjoncture économique mondiale difficile, elle gagne 0.12 point dans le rapport 2021-2022 de l'Indice du Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ainsi notre pays passe du stade de pays à niveau faible à celui de pays à niveau moyen.

Par ailleurs, le rapport Bloomfield révèle un maintien de la note du risque pays en 2023 à 6.2 comme en 2022 et une amélioration de la qualité de la signature souveraine de l'Etat ivoirien sur le marché de crédit de long terme. Cela traduit parfaitement les efforts consentis par l'Etat entre 2021 et 2022 pour assurer la viabilité de la dette en dépit du contexte défavorable.

La Côte d'Ivoire vient de conclure avec le FMI, un troisième programme économique et financier couvrant la période 2023-2025. Ce programme d'un montant de 3.5 milliards de dollars US (environ 2000 milliards de FCFA)

a pour objectifs principaux de préserver la viabilité des finances publiques et de renforcer la mise en œuvre du PND 2021-2025 afin de faciliter la transition vers un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Aussi, ce numéro 14 du JDGE, dans la rubrique «**DOSSIER**», fait le bilan, des programmes précédents conclus avec le FMI et mis en œuvre par la Côte d'Ivoire.

Comme de coutume, ce trimestriel est aussi enrichi par les apports en publication des principaux services de la Direction Générale de l'Economie. Le Service



Dr SAIN Oguié,
Directeur Général de l'Economie

des Affaires Juridiques et de la Réglementation Economique (SAJRE) qui anime la rubrique «**Droit et Economie**», propose un article instructif sur le caractère incitatif du cadre juridique du secteur minier ivoirien. La Direction des Affaires Economiques Régionales (DAFER) nous plonge dans l'univers du Fonds de Solidarité Africain (FSA) basé à Niamey et informe sur les modalités d'intervention de ce Fonds, notamment dans le financement des Petites et Moyennes Entreprises. Dans la

« La Côte d'Ivoire vient de conclure avec le FMI, un troisième programme économique et financier couvrant la période 2023-2025. Ce programme d'un montant de 3.5 milliards de dollars US (environ 2000 milliards de FCFA) a pour objectifs principaux de préserver la viabilité des finances publiques et de renforcer la mise en œuvre du PND 2021-2025 afin de faciliter la transition vers un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. »

rubrique « **Coopération internationale et régionale** », la Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale (DPCEI), propose une étude sur l'intelligente relation entre le financement du secteur privé et la croissance économique dans un pays comme la Côte d'Ivoire.

Bonne lecture !

Dr SAIN Oguié
Directeur Général de l'Economie

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DE L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE AU PREMIER TRIMESTRE 2023

Le **marché des matières premières**, affiche une tendance globalement baissière des cours des principaux produits de base exportés ou importés par la Côte d'Ivoire comparativement à 2022. Ainsi, il est enregistré un repli des prix moyens du gaz naturel (-43,5%), de l'huile de palme (-38,3%), du coton (-28,3%), du caoutchouc (-21,5%), des engrais (-20,0%), du pétrole brut (-17,7%), du blé dur (-8,5%) et du café robusta (-5,2%). En revanche, les cours du riz thaïlandais (+16,4%), du sucre (+8,1%), du cacao (+7,3%) et de l'or (+0,8%) ont augmenté.

Sur le **marché des changes**, en moyenne sur le premier trimestre 2023, l'euro s'est apprécié face à la livre sterling (+5,6%), au yen japonais (+8,8%) et au yuan renminbi chinois (+3,0%), tandis qu'il s'est déprécié face au dollar américain (-4,4%) et au rouble russe (-17,7%).

Activité économique nationale en hausse

Sur le plan national, le Gouvernement poursuit l'exécution du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, la lutte contre la cherté de la vie et renforce ses politiques visant à améliorer l'inclusivité de la croissance économique. Ainsi, au premier trimestre 2023, il a continué à mettre en œuvre la plupart des actions de lutte contre la cherté de la vie adoptée en 2022 et le Programme Social du Gouvernement. En outre, le Gouvernement a entamé l'exécution du Programme Jeunesse qui couvre la période 2023-2025, conformément à la vision du Chef de l'Etat d'améliorer l'employabilité des jeunes. L'économie ivoirienne a enregistré un gain de compétitivité au 1er trimestre 2023, par rapport au trimestre précédent, avec un taux de Change Effectif Réel (TCER) en baisse de 2,80%, grâce à la diminution du rapport de prix entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires de 6,24%, malgré la hausse du Taux de Change Effectif Nominal (TCEN) de 3,66%. Comparé au premier trimestre 2022, un gain de compétitivité est également observé, avec un TCER en repli de 6,90%.

Par ailleurs, à l'instar des principales banques centrales du monde, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a poursuivi le relèvement de ses taux directeurs entamé en 2022, afin de ramener l'inflation de la zone UEMOA dans son intervalle cible (1%–3%). De même, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de mesures de lutte contre la vie chère.

Dans ce contexte, l'indicateur du climat des affaires produit par la BCEAO est ressorti en moyenne à 101,9

sur la période sous revue, au-dessus de sa tendance de long terme, ce qui traduit le maintien de la confiance des chefs d'entreprises en l'économie ivoirienne. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées à l'évolution aussi bien de la situation sécuritaire au sein de la CEDEAO que de l'économie mondiale, cet indicateur a baissé de 3,4% comparativement à la même période de 2022, témoignant ainsi d'une érosion de la confiance des chefs d'entreprises.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire vient de conclure un Programme Economique et Financier avec le Fonds Monétaire International, qui lui permettra de bénéficier d'un appui financier de 3,6 milliards de dollars américains, soit environ 2 000 milliards de FCFA sur la période 2023-2026.

Les réalisations sectorielles au premier trimestre 2023, comparées à celles de la même période de l'année 2022, sauf indication contraire, sont présentées ci-dessous :

Dans le **secteur primaire**, l'agriculture d'exportation a enregistré une évolution mitigée. Les productions de caoutchouc naturel (+22,2%), de noix de cajou (+4,5%), de banane dessert (+4,4%) et de régime de palme (0,9%) ont augmenté, grâce, notamment, à l'amélioration des rendements et à l'entrée en production de nouvelles plantations. En revanche, les productions de cacao fèves (-28,1%), de café (-60,9%) et de coton graine (-52,6%) sont ressorties en baisse. Les cultures de cacao et de café pâtissent de conditions climatiques défavorables. En outre, la production cacaoyère est impactée par la mise en œuvre des mesures visant la limitation de la production à 2 millions de tonnes, en vue de préserver le couvert forestier. Quant à la contraction de la production de coton graine, elle est imputable à l'attaque des jassides, des insectes ravageurs nuisibles aux cotonniers.

Au niveau du **secteur secondaire**, la production industrielle s'est accrue de 4,7%, portée par les évolutions positives des « industries manufacturières » (+4,5%), des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+10,1%), des « industries environnementales » (+10,1%) et des « industries extractives » (+3,9%). Quant à l'indicateur avancé du BTP, il a enregistré une progression de 19,1% en lien avec l'augmentation de la consommation de « ciment » (+3,3%) et de « bitume » (+213,2%). L'impact de ces hausses a été atténué par la baisse des consommations

de « tôles et bacs » (-38,2%), de « câbles et fils électriques » (-22,1%), de « béton » (-52,3%), de « gravier » (-43,0%) et de « sable » (-5,9%). Le BTP tire profit de l'accélération de l'exécution des projets d'infrastructures publiques.

Le **secteur tertiaire** a évolué favorablement sur la période sous revue. L'indice du Chiffre d'Affaires du commerce de détail a progressé de 10,8% et les télécommunications ont enregistré un accroissement des trafics voix (+8,0%), SMS (+4,6%) et internet (+37,4%). Au niveau des transports, le nombre de passagers commerciaux dans l'aérien (+25,8%), le trafic global de marchandises dans le maritime (+16,8%) et le transport routier (+4,6%) sont demeurés bien orientés, tandis que le trafic de marchandises par voie ferroviaire a reculé de 15,6% sous l'effet de la réduction des échanges entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

Au **niveau des prix**, la progression des prix à la consommation, en glissement annuel, a poursuivi, au mois de mars 2023, l'accélération observée le mois précédent. En moyenne, au premier trimestre 2023, l'Indice général des prix à la consommation s'est accru de 4,9%, porté par le renchérissement aussi bien des produits comestibles (+6,2%) que des produits non comestibles (+4,3%). Quant aux prix dans la production industrielle, ils ont augmenté modérément de 1,1% en moyenne, sous l'effet d'une hausse de 2,7% des prix de production manufacturière et d'une baisse de 2,3% de ceux des industries extractives. Par contre, les prix des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » et des « industries environnementales » restent inchangés comparés à leur niveau du premier trimestre 2022.

Le **marché de l'emploi formel**, a été dynamique. Le nombre d'emplois nets créés au premier trimestre 2023 s'est élevé à 19 287 contre 13 874 un an plus tôt, soit une hausse de 39,0%. Les nouvelles immatriculations concernent principalement le commerce, l'industrie manufacturière et le BTP.

En ce qui concerne le **commerce extérieur** hors biens exceptionnels, il a été marqué par une amélioration des termes de l'échange de 8,5%, sous l'effet d'une hausse des prix à l'export (+11,8%) supérieure à celle des prix à l'import (+3,0%). Les exportations et les importations en valeur ont augmenté respectivement de 25,8% et 17,6%. Il est ressorti de ces évolutions un solde commercial de + 573,1 milliards de FCFA.

La **situation monétaire** est caractérisée à fin mars 2023, par un accroissement de la masse monétaire de 8,8% comparée à fin mars 2022, sous l'effet de

l'augmentation des créances sur l'économie (+12,7%) et des créances nettes sur l'Administration Centrale (+24,9%). S'agissant des actifs extérieurs nets, ils se contractent de 23,7% en lien avec le déficit estimé du solde global de la balance des paiements de l'année 2022.

Sur **le marché boursier**, l'indice BRVM Composite moyen a accusé un repli de 5,8%. Cette contreperformance provient de la baisse de la plupart des indices sectoriels à l'exception de celui de l'« agriculture » (+7,8%). Il s'agit notamment des indices de l'industrie (-17,9%), du « transport » (-43,0%), des « finances » (-4,4%) et de la « distribution » (-18,0%).

En définitive, en dépit d'un environnement mondial morose, marqué par les conséquences du durcissement des politiques monétaires des principales Banques centrales et la persistance de la guerre en Ukraine, l'activité économique nationale a évolué favorablement au premier trimestre 2023. Elle a été portée par la vigueur des secteurs secondaire et tertiaire. Dans le secteur primaire, l'évolution de l'agriculture industrielle et d'exportation est mitigée, mais elle s'améliorerait, les mois à venir, sous l'effet notamment de l'atténuation du repli des productions cacaoyère et caféière. Sur l'année 2023, le PIB de la Côte d'Ivoire devrait croître de 7,2%, grâce à la vigueur des investissements, de la consommation finale et de la demande extérieure.

Source: DGE / DPPSE

GRAPHIQUES ET TABLEAUX ILLUSTRATIFS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Tableau 1 : Evolution des principales productions de l'agriculture d'exportation

(En tonnes)	03 mois 2022	03 mois 2023	Variation (%)
Cacao fèves	663 770,0	477 340,2	-28,1
Café	78 308,8	30 604,8	-60,9
Noix de cajou	482 005,1	503 657,7	4,5
Banane dessert	115 184,8	120 240,9	4,4
Caoutchouc	325 609,1	397 765,8	22,2
Régime de palme	882 480,1	890 224,5	0,9
Coton graine	350 221,1	166 076,0	-52,6

Sources : MEF/DGE, OPA, MINADER

Graphique 1 : Evolution de l'Indice de la production industrielle

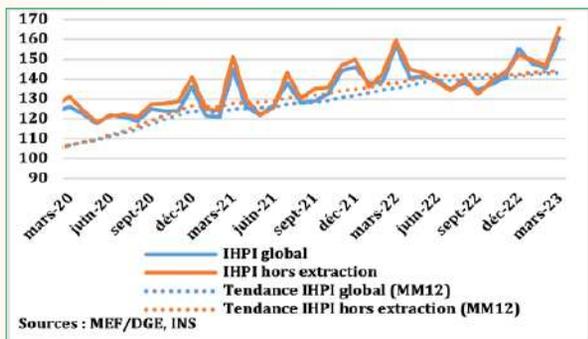


Tableau 2 : Evolution des principales productions du secteur secondaire

Production	03 mois 2022	03 mois 2023	Variation (%)
Electricité (Giga watt/heure)	2 967,6	3 315,9	11,7
Pétrole brut (Baril)	2 465,9	2 219,0	-10,0
Gaz naturel (Millions de m³)	641,7	672,2	4,8
Or (Kg)	11 325,7	11 798,9	4,2
Manganèse (tonnes)	224 128,2	411 470,1	83,6

Sources : MEF/DGE, PETROCI, DGMG, CIE

Graphique 2 : Evolution de l'Indice du chiffre d'affaires du commerce de détail

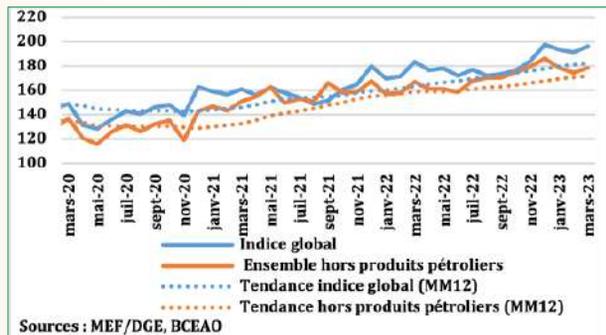


Tableau 4 : Evolution du commerce extérieur en valeur (en millions de FCFA)

	03 mois 2022	03 mois 2023	Variation (03 mois 2023 / 03 mois 2022)
EXPORTATIONS			
Exportation (hors bien exceptionnels)	2 431 184	3 309 797	25,8%
Produits Primaire	1 371 815	1 585 945	15,4%
Cacao fèves	847 972	1 019 021	20,2%
Noix de cajou	108 039	119 708	10,8%
Colon en masse	86 044	49 866	-42,0%
Caoutchouc naturel	279 998	342 055	22,2%
Produits de première transformation	507 168	481 983	-5,0%
Cacao transformé	263 457	327 480	24,3%
Huile de palme	132 010	29 784	-77,4%
Produits manufacturés	362 425	798 504	120,3%
Produits pétroliers autre que pétrole brut	216 235	507 109	134,5%
Produits minier	348 413	416 668	19,6%
Pétrole brut	33 768	79 540	135,6%
IMPORTATIONS			
Importation totale hors bien exceptionnels	2 327 604	2 736 648	17,6%
Produits Alimentaires	425 421	522 427	22,8%
dont Riz	108 519	136 613	25,9%
Autres biens de consommation	673 601	719 300	6,8%
Produits pétroliers autre que pétrole brut	208 716	279 511	33,9%
Biens intermédiaires	853 390	1 025 715	20,2%
Pétrole brut	380 185	524 759	38,0%
Matériaux de construction (Clinker)	30 387	47 421	56,1%
Biens d'équipements hors bien exceptionnel	374 993	469 005	25,1%
Dont Machines mécaniques	149 100	182 489	22,4%
Solde commercial hors biens exceptionnels (Fob-Caf F CFA)	303 579	573 149	

Source : MEF/DGE, MBPE/DGD

Graphique 3 : Evolution du nombre de passagers commerciaux dans le transport aérien à fin mars

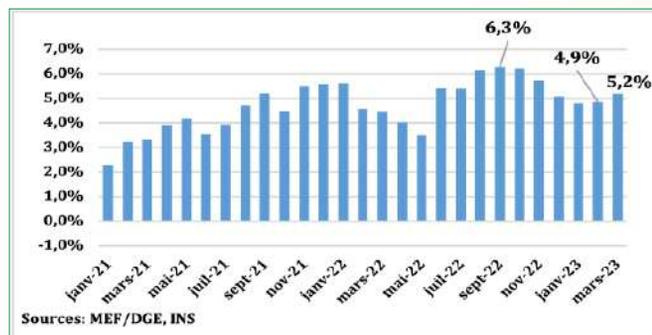


Tableau 3 : Evolution des principaux indicateurs du secteur tertiaire

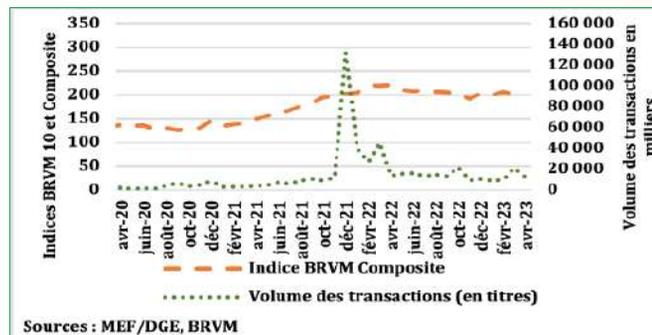
	03 mois 2021	03 mois 2022	Variation (%)
Trafic global maritime (en milliers de tonnes)	8 617,1	10 062,8	16,8
Total passagers commerciaux	388 700	488 798	25,8%
Fret aérien (tonnes)	9 121,0	7 077,0	-22,4
Trafic ferroviaire de marchandises (tonnes)	246 688,4	208 144,4	-15,6
Chiffre d'affaires téléphonie mobile (en millions de FCFA)	242 350,2	245 336,3	1,2

Source : MEF/DGE, AERIA, PAA, PASP, SITARAIL, ARTCI

Graphique 4 : Evolution de la dynamique de l'indice général des prix à la consommation en glissement annuel



Graphique 5 : Indicateurs du marché boursier de l'UEMOA



BILAN DE L'EXECUTION DES PROGRAMMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS (PEF) CONCLUS AVEC LE FMI



Ph. DR

Les plus hautes autorités ivoiriennes, au nombre desquelles, le vice-Président de la République, SEM Tiémoko Meyliet KONE (droite) et le Premier Ministre, Monsieur Patrick ACHI, ont suivi de près les discussions relatives au 3e Programme Économique et Financier (PEF).

La Côte d'Ivoire est sur le point de conclure un nouveau programme économique et financier pour la période 2023-2025, afin de préserver la viabilité des finances publiques et de promouvoir une croissance durable et plus inclusive.

Un Programme Economique et Financier (PEF) conclu avec le FMI comporte un ensemble de politiques, de mesures et de réformes structurelles visant à atteindre des objectifs économiques préalablement identifiés et peut être assorti de financement ou non. La Côte d'Ivoire a conclu et exécuté deux programmes avec le financement du FMI, respectivement en 2011 et 2016 après la décennie de la crise politico-militaire. Se prononçant sur le bilan de ces deux programmes, en février 2023, à Abidjan, le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, a indiqué qu'ils avaient été un succès pour la Côte d'Ivoire.

Le présent dossier se propose de revenir sur les différents acquis sur la période de mise en œuvre des deux programmes rappelés plus haut.

Acquis de la décennie 2011-2020

Avec la reprise économique depuis 2012, après une décennie d'instabilité socio-politique, la Côte d'Ivoire a enregistré de remarquables performances avec un cadre macroéconomique solide. La croissance économique, en effet, est ressortie à 8,1% en moyenne sur la période 2012-2019, après -4,9% en 2011. En 2020, alors que la

plupart des régions du monde entraient en récession du fait des mesures prises, notamment, la fermeture des économies, pour endiguer la pandémie à COVID-19, l'économie ivoirienne s'est montrée résiliente, avec une croissance de 1,7%.

Le cadre macroéconomique s'est ainsi consolidé sur la période, avec un déficit budgétaire qui s'est progressivement réduit pour s'établir à 2,2% du PIB en 2019. Le taux d'investissement est passé de 8,9% en 2011 à 24,0% en 2020 et le taux de pauvreté a baissé de 55,4% en 2011 à 39,4% en 2018. L'inflation a été maîtrisée en dessous de 3% et le risque de surendettement est demeuré modéré, avec un stock de dette publique estimé à 46,3% du PIB en 2020 grâce à une bonne mise en œuvre de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), avec un portefeuille dominé par les dettes de long terme, en FCFA et en Euro. Quant au déficit du solde courant de la balance des paiements, il a été contenu en dessous de 5% du PIB, en lien avec la bonne tenue de l'excédent commercial et des réserves de change consistantes de l'Union qui ont avoisiné 5 mois d'importations.

Ces performances ont été possibles grâce à la bonne exécution des deux Plans Nationaux de Développement (PND 2012-2015 et PND 2016-2020) et des Programmes Economiques et Financiers 2012-2015 et 2016-2020, soutenus par la Facilité Elargie de Crédit couplée au



Le Ministre de l'Économie et des Finances (à droite), M. Adama COULIBALY et celui du Budget et du Portefeuille de l'État (gauche), M. Moussa SANOGO, ont pris part, le 1er mars 2023 à Abidjan, à l'ouverture des travaux de la mission du FMI.

Mécanisme Elargi de Crédit du FMI.

La mise en œuvre du premier PEF (2012-2015)

Le premier PEF (2012-2015), d'un montant de 341,4 milliards de FCFA, est intervenu dans un contexte où, un an plus tôt, les finances publiques du pays, étaient caractérisées par d'importants défis en matière d'assainissement, marqués par des soldes budgétaires en dessous de 3% du PIB. Au bord du surendettement, la Côte d'Ivoire accumulait des arriérés extérieurs et intérieurs estimés à environ 4,1% du PIB en 2011, pendant que les dépenses d'investissements publics étaient restées très faibles, en moyenne à 2,8% du PIB sur la période 2000-2011, en plus d'être confrontée à



A la fin de la mission en Côte d'Ivoire, le 14 mars dernier, le chef de la délégation du FMI, M. OLAF Unteroberdoerster (au micro) a eu une séance de travail avec les autorités ivoiriennes pour faire le point.

une faiblesse de ses marges budgétaires : capacité limitée de mobilisation des recettes fiscales et difficultés de maîtrise des dépenses, notamment la masse salariale. La mise en œuvre du 1er PEF a, ainsi, permis de résorber les déséquilibres de la balance des paiements, de renouer avec la croissance économique, de catalyser les financements officiels et privés, d'assainir les finances publiques et de reconstruire les fondamentaux économiques et institutionnels.

La réforme de la filière café-cacao en vue d'améliorer les conditions de vie des paysans, la mise en œuvre

du mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers pour préserver les recettes fiscales liées aux produits pétroliers, la maîtrise de la masse salariale et la gestion de façon efficiente des effectifs des fonctionnaires, en sont des exemples. A cela, s'ajoutent, la réforme des systèmes de pension CGRAE et CNPS, la restructuration des entreprises du secteur public et le renforcement de la gestion du portefeuille de l'Etat pour limiter les risques budgétaires sous-jacents, le renforcement de la gestion de la dette à travers la réorganisation des services de la dette et la mise en œuvre d'une Stratégie de gestion de la Dette à Moyen

Terme (SDMT).

Les acquis du deuxième PEF

D'une enveloppe de 675,4 milliards de FCFA, le 2e PEF (2016-2020) qui s'étalait sur la même durée que le 2e Plan National de Développement (PND) d'environ 30 000 milliards de FCFA visait à assurer la viabilité de la balance des paiements, promouvoir une croissance inclusive, accroître la résilience face aux futurs chocs et catalyser les financements officiels et privés. Le 2e PEF a également permis de préserver les marges de manœuvre budgétaire et réduire la pauvreté. Dans cet élan, les autorités sont parvenues, par de profondes réformes structurelles, à élargir l'assiette fiscale et moderniser les administrations fiscale et douanière, à renforcer le climat des affaires et développer le secteur privé.

Par ailleurs, l'Etat a été en mesure de renforcer la gestion des finances publiques : opérationnalisation du budget-programme, la passation des marchés, la trésorerie avec la mise en place du Compte Unique du Trésor. Le renforcement de l'appareil statistique national, l'assainissement et le développement du secteur financier à travers l'achèvement de la restructuration des banques publiques, du secteur de la microfinance et la promotion de l'inclusion financière font également partie de ces réformes.

Enfin, les réformes structurelles émanant du 2e PEF ont permis d'améliorer la compétitivité et la productivité du secteur privé par le renforcement du réseau d'infrastructures économiques, la construction de nouvelles zones industrielles et la modernisation du secteur des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

DGE / SCD

INTERVIEW

Dr SAIN Oguié

« Le PEF vient renforcer le cadre macroéconomique pour une mise en œuvre harmonieuse du PND »

Dans cet entretien, le Directeur Général de l'Economie apporte des éléments de réponses aux différentes préoccupations inhérentes au 3e Programme Economique et Financier (PEF) qui s'étend sur la période 2023 - 2025.



Avec un cadre macroéconomique solide, la Côte d'Ivoire avait-elle besoin de solliciter un 3e PEF ?

Les résultats des deux premiers programmes ont permis effectivement de consolider le cadre économique de la Côte d'Ivoire. Toutefois, à partir de l'année 2020, le pays, à l'instar des autres économies, a subi les chocs de la pandémie à coronavirus (Covid-19) et de la crise en Ukraine, déclenchée en février 2022.

En plus de la persistance des effets de la Covid-19 et des menaces terroristes dans le Sahel, l'année 2022 a été marquée par les répercussions de la guerre en Ukraine qui ont eu pour conséquences,

l'aggravation de la perturbation du commerce international et des chaînes d'approvisionnement, de même qu'une flambée des prix internationaux du pétrole brut, des intrants agricoles, des denrées alimentaires, et du resserrement des conditions sur les marchés financiers internationaux.

Ces chocs ont induit des déséquilibres internes et externes sur l'économie ivoirienne. Au niveau budgétaire, les efforts du Gouvernement pour contenir l'effet de ces chocs ont approfondi le déficit budgétaire passant de 2,2% du PIB en 2019 à 5,4% en 2020, 4,9% en 2021 et 6,8% du PIB en 2022. Sous l'effet du renchérissement des prix des denrées alimentaires

et énergétiques, l'inflation s'est accélérée, avec un taux allant de 2,4% en 2020 à 4,2% en 2021, puis à 5,2% en 2022 au-dessus de la norme communautaire de l'UEMOA de 3%. Au niveau extérieur, le déficit du solde des transactions courantes s'est progressivement dégradé de 3,1% du PIB en 2020, 4,0% en 2021 et 6,9% du PIB en 2022 sous le poids du renchérissement des prix à l'importation.

En outre, il y a eu un fort resserrement des conditions de financement sur les marchés financiers internationaux. La bonne qualité de la signature de l'Etat qui permettrait de lever les fonds sur les marchés internationaux à des taux de 4%, avoisine maintenant 10% avec la politique de hausse des taux directeurs des principales banques centrales pour lutter contre l'inflation.

Ainsi, la mise en place d'un nouveau PEF se justifie par la nécessité de mitiger les impacts des différentes crises et ensuite de résorber les différents déséquilibres macroéconomiques susmentionnés.

Le PEF ne contrarie-t-il pas les ambitions du Gouvernement en matière de développement économique et financier d'autant plus qu'il n'est plus vraiment « libre » ?

En aucun cas, un PEF ne saurait saper les objectifs de développement



du pays. Le PEF a, en effet, l'avantage d'ancrer la confiance des partenaires et investisseurs extérieurs, de renforcer la crédibilité des Autorités nationales et du Gouvernement.

Autorités nationales et celles du FMI.

A la suite du choc de la pandémie en 2020, l'économie ivoirienne avait été relativement résiliente comparativement à ses pairs avec

Gouvernement sont de maintenir la viabilité des finances publiques et de la dette à travers une hausse graduelle de la pression fiscale et la convergence du déficit budgétaire à la norme communautaire de l'UEMOA d'ici 2025 ; lutter contre la pauvreté et stimuler la création d'emplois en faveur des jeunes; faire évoluer le paradigme de croissance de la Côte d'Ivoire vers un modèle axé sur la productivité du secteur privé et la diversification verticale; développer le secteur financier et approfondir l'inclusion financière et améliorer la résilience au changement climatique.

« Dans le cadre du nouveau PEF, les objectifs et priorités du Gouvernement sont de maintenir la viabilité des finances publiques et de la dette à travers une hausse graduelle de la pression fiscale et la convergence du déficit budgétaire à la norme communautaire de l'UEMOA d'ici 2025 ; lutter contre la pauvreté et stimuler la création d'emplois en faveur des jeunes ; faire évoluer le paradigme de croissance de la Côte d'Ivoire vers un modèle axé sur la productivité du secteur privé et la diversification verticale; développer le secteur financier et approfondir l'inclusion financière et améliorer la résilience au changement climatique. »

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes dans le cadre du nouveau PEF. Quels sont les secteurs concernés ?

Les efforts du Gouvernement en matière de réformes dans le cadre du programme concerneront l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures, le renforcement de la gestion de la dette publique, la maîtrise des dépenses tout en renforçant l'action sociale du Gouvernement en faveur des pauvres, la consolidation de la gouvernance et la lutte contre la corruption.

En outre, le Gouvernement accordera un accent particulier aux actions visant à l'atténuation et à l'adaptation aux phénomènes de changement climatique. Dans ce cadre, il envisage de solliciter l'appui du FMI au titre du Fonds Fiduciaire pour la Résilience et la Durabilité (FFRD) pour poursuivre les réformes en matière de changement climatique.

Interview réalisée par le SCD

Il soutient la mise en œuvre de politiques macroéconomiques cohérentes et est un adjuvant pour faciliter l'accès aux marchés financiers internationaux à faibles coûts, de même que la mobilisation des ressources extérieures nécessaires au financement des ambitions de développement du pays. Ce programme doit permettre à terme de consolider le cadre macroéconomique et créer suffisamment d'espace budgétaire pour permettre au Gouvernement d'implémenter sereinement sa stratégie de développement.

C'est au moment où le PND 2021-2025 s'apprête à faire son bilan à mi-parcours qu'intervient le PEF qui entend soutenir celui-ci. La conclusion de l'accord avec le FMI n'est-elle pas tardive ?

La mise en place d'un programme économique et financier est un processus qui nécessite des discussions en amont entre les

un taux de croissance du PIB réel ressorti positif à 1,7%, contre une récession au niveau mondial et en Afrique subsaharienne respectivement de 2,8% et 1,7%.

En 2021, l'activité économique a retrouvé son dynamisme avec un taux de croissance du PIB estimé à 7,4%. Cependant, les effets de la crise ukrainienne, déclenchée en février 2022, ont exacerbé ceux déjà existants, liés à la pandémie de la covid 19.

Au demeurant, il est à noter que les objectifs assignés au PND n'ont pas été entamés par le nouveau programme. Au contraire, le PEF vient renforcer le cadre macroéconomique pour une mise en œuvre harmonieuse du PND.

Quelles sont les priorités du Gouvernement dans le cadre de ce 3e PEF ?

Dans le cadre du nouveau PEF, les objectifs et priorités du

CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION DES VŒUX AU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Monsieur Adama COULIBALY fait le bilan de la gestion 2022

L'année dernière, les signaux étaient au vert pour la Côte d'Ivoire qui a affiché un taux de croissance économique de 6,7%. Le Ministre de l'Economie et des Finances a fait le point des activités du département dont il a la charge. C'était en janvier dernier, au cours de la cérémonie de présentation des vœux.



Crédit Photo: DGE

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY, lors de la cérémonie de présentation de vœux a exhorté ses collaborateurs à travailler sans relâche pour l'atteinte des objectifs .

Cabinet, Directions Générales, structures sous tutelle, Partenaires Techniques et Financiers (PTF), secteurs privés..., tous étaient présents, le 18 janvier, au 20e étage de l'immeuble SCIAM, au Plateau, à la traditionnelle cérémonie de présentation de vœux à laquelle a pris part le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**. Cette rencontre qui constituait un moment de « **retrouvailles fraternelles, chaleureuses et conviviales** » a également été une occasion pour le représentant du Gouvernement de faire le bilan de la gestion écoulée de son Ministère.

Malgré un contexte international difficile, marqué par la persistance de la COVID-19, et la crise russo-ukrainienne, Monsieur **Adama COULIBALY** a rappelé que son Ministère a œuvré à mobiliser les ressources nécessaires au financement de l'action gouvernementale. Ainsi, à fin décembre 2022, ce sont 2 678, 4 milliards de FCFA qui ont été mobilisés sur le marché régional et ce, grâce à la contribution, à divers niveaux, de tous les acteurs du système financier régional. Le Ministère de l'Economie et des Finances a également coordonné l'exécution, dans les délais

convenus, des mesures préalables au décaissement des appuis budgétaires en provenance des PTF. Les performances réalisées se sont traduites, ainsi, par un montant total de 653,5 milliards de FCFA d'appuis budgétaires décaissés.

Fonds COVID-19: 18,29 milliards de FCFA décaissés

Se prononçant sur les quatre Fonds COVID-19 (*Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises, Fonds de Soutien aux PME, Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel, Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire*) mis en place par le Gouvernement, le Ministre a révélé que ceux-ci ont poursuivi leurs missions en apportant les appuis nécessaires aux populations et aux entreprises. 18,29 milliards de FCFA : tel est le montant décaissé par ces Fonds, portant ainsi le montant cumulé des opérations depuis leur mise en place à 174,8 milliards de FCFA. 1 144 entreprises, 143 866 acteurs du secteur informel, 508 966 ménages vulnérables ainsi que 20 808 travailleurs, mis au chômage du fait de la COVID-19, ont bénéficié des Fonds.



Crédit Photo: DGE

En plus des membres du cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances...

Dette des fournisseurs

Sur cette question, le Ministre de l'Economie et des Finances a souligné que des « efforts ont été faits en vue d'assurer le règlement de la dette des fournisseurs... ».

En liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, une plateforme dénommée «**e-fournisseur**» dédiée au suivi des factures a été mise en place. A fin décembre 2022, les paiements effectués au titre de la dette des fournisseurs de l'Etat central se sont établis à 723,76 milliards de FCFA au profit de 8 070 fournisseurs. Dans le même temps, les délais de règlements de ces factures ont été fortement réduits : 17 jours en moyenne contre 30 jours règlementaires pour les factures de moins de 30 millions de FCFA, 22 jours en moyenne contre 60 jours règlementaires pour les factures comprises entre 30 et 100 millions de FCFA et 28 jours en moyenne contre 90 jours règlementaires pour les factures supérieures à 100 millions de FCFA. Ce sont 96% des fournisseurs ayant une facture de moins de 100 millions de FCFA qui ont été réglés, au titre de la phase comptable, selon le Ministre.

Secteur financier

Les efforts pour permettre au secteur financier de jouer pleinement son rôle de soutien à l'économie se sont poursuivis au cours de l'année dernière par l'exécution de la Stratégie de développement du secteur financier. Ainsi, la stratégie nationale d'inclusion financière 2019-2024 a été mise en œuvre à travers l'élaboration

des modules d'éducation financière et l'encadrement des acteurs de la Fintech. Le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) a été renforcé, le développement de nouveaux instruments financiers s'est poursuivi tout comme l'Observatoire de la Qualité des services Financiers (OQSF) qui a renforcé ses activités. Si la Société de garantie des crédits aux PME a été mise en place, dans le cadre de la réforme globale du Guichet Unique de Développement des Entreprises de Côte d'Ivoire (GUDE-CI), en vue de faciliter le financement des PME, les efforts de restructuration de la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (BPCI) et de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) se sont poursuivis.

Au titre des statuts du FMI, le Ministère a coordonné la mission de l'Article IV, combinée avec le suivi post-programme depuis la fin du dernier programme économique et financier 2016-2020. Cette



Crédit Photo: DGE

...plusieurs responsables des Directions Générales et de structures sous tutelle ont pris part à la cérémonie de présentation des vœux au Ministre.

mission a permis de confirmer la solidité du cadre macroéconomique de la Côte d'Ivoire et surtout la pertinence de ses choix de politiques économiques et financières.

Monsieur **Adama COULIBALY**, au regard de ces performances, a félicité l'ensemble de ses collaborateurs pour leurs contributions qui ont permis au pays d'atteindre « de bons résultats ».

DGE / SCD

AGRÉGATS MACROÉCONOMIQUES Grand-Bassam a accueilli la 15e édition de l'atelier de mise en cohérence



Crédit Photo: DGE

Le Directeur Général Adjoint de l'Economie, Monsieur Sansan HIEN (au centre), a représenté le Directeur Général de l'Economie, Dr SAIN Oguié, à l'ouverture des travaux.

La ville de Grand-Bassam a accueilli, du 16 au 20 février 2023, la 15e édition de l'atelier de mise en cohérence des agrégats macroéconomiques. Les travaux ont officiellement été ouverts par le Directeur Général Adjoint de l'Economie, Monsieur **Sansan HIEN**. Il représentait le Directeur Général de l'Economie, **Dr SAIN Oguié**.

L'atelier organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers la Direction Générale de l'Economie (DGE), visait principalement des cadres de l'administration publique, parapublique en charge des estimations et des prévisions macroéconomiques et des questions sectorielles spécifiques (Ministères, DGE, Trésor, Douanes, BCEAO, Impôts, Institut National de la Statistique).

Le rendez-vous de Grand-Bassam a permis d'analyser les évolutions conjoncturelles à fin décembre 2022; de réviser les hypothèses d'estimation et de projection des agrégats macroéconomiques 2023-2027; d'analyser la

cohérence des quatre comptes macroéconomiques; de faire le projet de mémorandum pour un nouveau Programme Economique et Financier (PEF); d'analyser, enfin, les risques macroéconomiques et budgétaires.



Les participants ont suivi avec beaucoup d'intérêt l'atelier.

Conformément à ses missions d'élaboration des prévisions macroéconomiques, de suivi et de pilotage de la politique économique et financière, le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers la DGE, organise, depuis 2016, des ateliers de mise en cohérence des agrégats macroéconomiques. Cette

activité permet de réviser le cadre macroéconomique et de formuler des recommandations de politiques économiques. Sa tenue régulière a contribué au succès de l'exécution du programme économique et financier 2016-2020, permettant ainsi de consolider le cadre macroéconomique et de soutenir la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2016-2020).

DGE-SCD

AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Première réunion du Comité technique de Concertation Etat-Secteur Privé



Le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Adama COULIBALY (2^e à partir de la gauche) a pris part aux travaux.

Une première réunion du Comité Technique de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP) de l'année 2023, s'est tenue le 16 février, au 20^e étage de l'immeuble Sciam, au Plateau.

Le Ministre de l'Economie et des Finances, M. **Adama COULIBALY**, par ailleurs président de ce Comité, a procédé à l'ouverture des travaux de cette réunion en présence du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, M. **Moussa SANOGO**.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du suivi des diligences du séminaire gouvernemental du 13 novembre 2022 et de la relance des activités des réunions statutaires du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP). « Chers membres du comité de concertation, je tiens à vous remercier pour votre

collaboration et votre présence à cette rencontre, la première de l'année 2023 qui doit nous permettre de valider notre agenda de travail et de nous accorder sur une démarche consensuelle de traitement des différentes préoccupations en vue de soumettre essentiellement au conseil de concertation que préside le Premier ministre, les points d'arbitrage », a rappelé M. **Adama COULIBALY**. A l'occasion, selon ses services, il s'est réjoui de cette rencontre qui a permis de relever les évolutions enregistrées relatives aux sujets soulevés lors du séminaire gouvernemental de Yamoussoukro.

Aux partenaires du Comité technique de concertation, le Ministre les a invités à garder les acquis et relever les défis de développement du pays à travers un cadre de concertation dynamique.

Concernant les groupes de travail constitués à la faveur du séminaire gouvernemental, le ministre a recommandé aux différents ministères sectoriels qui les conduisent de bien vouloir associer toutes les parties prenantes conformément à l'esprit du dialogue.

Le Secrétaire exécutif du CCESP, Mme **Mariam FADIGA**, le président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), M. **Hamed CISSE** ainsi que d'autres organisations et acteurs du secteur privé ont également pris part aux travaux.

DGE-SCD

COOPERATION

L'UE salue la résilience de l'Économie ivoirienne

Le 3 février 2023, le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, a reçu en audience, à son cabinet, au Plateau, l'Ambassadeur de l'Union Européenne (UE) en Côte d'Ivoire, S.E **Francesca DI MAURO**.

Avec la diplomate européenne, les échanges ont porté sur l'économie ivoirienne et celui de la coopération entre l'UE et la Côte d'Ivoire.

A l'issue de la présentation faite par le Ministre, la représentante de l'UE a salué la résilience de



Le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Adama COULIBALY, a reçu en audience S.E Francesca DI MAURO, Ambassadeur de l'UE en Côte d'Ivoire.

l'économie ivoirienne qui continue d'afficher de belles performances de croissance (6,8% de taux de croissance en 2022) en dépit d'un contexte mondial marqué par la crise de la Covid-19 et l'impact de la guerre en Ukraine. « L'économie ivoirienne croît beaucoup plus que tous ses voisins. C'est une économie qui est très résiliente et qui a traversé plusieurs crises : la crise de la Covid 19 et l'impact de

la guerre en Ukraine », a fait remarquer la diplomate. Elle a également fait savoir, lors de cet entretien, que les appuis budgétaires (précédents et nouveaux) que l'Union Européenne octroie à la Côte d'Ivoire, ont été passés en revue.

DGE-SCD

MARCHÉS FINANCIERS Le CREPMF dévient officiellement l'AMF-UMOA



Ph. DR

Plusieurs personnalités de Gouvernements des Etats membres de l'UEMOA ainsi que des représentants de ses organes ont pris part à la rencontre d'Abidjan .

Ce sont les services du Ministère de l'Economie et des Finances qui le rapportent : le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) est officiellement devenu l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA). Ce changement de dénomination a été officialisé le 19 janvier 2023 au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, à Cocody, au cours d'un colloque international autour du thème « *Le marché financier régional de l'UMOA, 25 ans après...* ».

Monsieur **Adama COULIBALY**, Ministre de l'Economie et des Finances, en présence de son homologue du Plan, Monsieur **RABIOU Abdou**, représentant le Président de la République du Niger, SEM **Mohamed BAZOUM**, par ailleurs Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest

Africaine (UEMOA), a procédé à l'ouverture des travaux.

Des présidents des organes et institutions de l'Union, des membres du collège de l'AMF-UMOA, des responsables des institutions financières régionales et internationales, des responsables de la BRVM, de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de l'Union, du patronat des Etats membres de l'Union ainsi que des Partenaires techniques et financiers ont également pris part à cette rencontre. « *Notre marché a enregistré des progrès significatifs qui méritent d'être soulignés. (...) A ce jour, nous pouvons nous réjouir du paysage qu'offre notre marché financier régional marqué par des levées de ressources évaluées à plus de 17 581 milliards de FCFA depuis son lancement en 1998, une capitalisation boursière d'environ 16 600 milliards de FCFA pour 156 lignes dont 46 sociétés cotées, plus de 250 intervenants commerciaux*

agréés pour 1.018 milliards de FCFA d'actifs sous gestion et plus de 10 000 milliards de FCFA d'actifs en conservation », a déclaré Monsieur **Adama COULIBALY**, par ailleurs Président du Conseil des ministres de l'UMOA depuis le 1er janvier 2023. Toutefois, il a fait remarquer que le Compartiment Croissance de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières dédié aux PME, mis en place en 2017, n'a pas encore donné la pleine mesure de son potentiel en dépit d'un capital social minimum fixé à 10 millions de FCFA par le Conseil des Ministres de l'UMOA pour les entreprises concernées.

Le CREPMF est devenu depuis le 1er octobre 2022, l'AMF de l'UMOA au terme de la ratification du Traité de l'UEMOA par les Etats membres de l'Union consacrant ce changement de dénomination.

DGE / SCD

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION Le Trésor Public se dote d'un nouveau dispositif

Le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), s'est doté d'une politique de lutte contre la fraude et la corruption. La cérémonie de lancement de ce dispositif a eu lieu le 20 janvier 2023 au Plateau, sous la présidence du Ministre de tutelle, Monsieur

Adama COULIBALY, représentant le Premier Ministre. Le Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption, Monsieur **Epiphane ZORO BI BALLO** était également présent à cette rencontre.

La fraude et la corruption, soutient le Ministre de l'Economie et des Finances, entravent les efforts des Etats à mobiliser les ressources publiques et réduisent l'efficacité des dépenses publiques. Ce faisant, elles fragilisent la qualité du service offert



Ph. DR
La fraude et la corruption, selon le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Adama COULIBALY (2è à partir de la droite) entravent les efforts de mobilisation des ressources publiques.

par les administrations et érodent la confiance dans les institutions. C'est pourquoi, selon lui, la vision de développement impulsée par le Président de la République, **SEM Alassane OUATTARA**, « implique une meilleure gestion des affaires ainsi qu'une moralisation de la vie publique ».

Selon Monsieur **Epiphane ZORO BI BALLO**, ce sont plus de 1 300 milliards de FCFA, que la corruption coûte à la Côte d'Ivoire. Dans la foulée, il a rappelé qu'en 2019 l'Institut National des Statistiques (INS) avait classé le Trésor Public parmi les dix secteurs les plus exposés à la corruption dans le pays. Mais aujourd'hui, a-t-il souligné, le dispositif interne mis en place par cette régie financière est un gage de conformité anti-corruption, de performance et de crédibilité.

DGE-SCD / SERCOM MEF

RÉFORME DU SYSTÈME COMPTABLE La RDC s'inspire du modèle ivoirien

Une forte délégation du Ministère des Finances de la République Démocratique du Congo (RDC) a effectué une mission d'études en Côte d'Ivoire. Elle était conduite par le Secrétaire exécutif du Comité de pilotage de la réforme des finances de la RDC, Monsieur **Godefroid MISENGA MILABYO**. Objectif du déplacement au bord de la lagune Ebrié : *s'inspirer du modèle de réforme du système comptable ivoirien.*

Cette délégation a été reçue en audience par le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, le 9 mars 2023 à son cabinet, à l'immeuble Sciam, au Plateau. « *Il était de notre devoir de venir rendre compte à Monsieur le Ministre des principaux points abordés dans le cadre de cette mission, à l'issue*

de nos échanges techniques avec les différents services du Ministère ivoirien de l'Economie et des Finances. Et surtout lui dire merci pour sa disponibilité et la mobilisation de toutes les équipes qui nous ont aidés à aborder des thématiques importantes concernant la réforme que nous voulons mettre en œuvre chez nous sur la refonte du système comptable et la gestion de la trésorerie », a déclaré le chef de mission, comme rapporté par le service de la communication du Ministère.



Ph. DR
M. Godefroid MISENGA MILABYO (2è à partir de la droite), Chef de la délégation de la RDC a été reçu en audience par le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Adama COULIBALY.

Monsieur **Godefroid MISENGA** a confié, à l'occasion, que sa délégation à beaucoup appris au cours de cette mission enrichissante.

DGE-SCD

CONTRAT DE DÉSENDETTEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (C2D) Plus de 1 219 milliards de FCFA décaissés



Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Economie et des Finances, représentant le Premier Ministre Monsieur Patrick ACHI, saluant SEM Jean Christophe BELLIARD, Ambassadeur de la France en Côte d'Ivoire.

Du 13 au 16 mars 2023, l'heure était à la 9^e édition des revues sectorielles des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) au titre de l'année 2022. C'est la Primature, dans le quartier du Plateau, qui a accueilli cette importante rencontre, présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**. Il représentait le Premier Ministre, Monsieur **Patrick ACHI**.

À l'ouverture des travaux, le Ministre de l'Economie et des Finances a annoncé que depuis le premier C2D, lequel est à sa troisième signature, ce sont plus de 1 219 milliards de FCFA qui ont été décaissés. « Le taux de décaissement global du C2D à fin 2022, se situait, pour les deux premiers C2D, à 91,36 %, soit

1051,80 milliards de FCFA pour la réalisation de projets et l'apurement de la dette intérieure. S'agissant du 3^e C2D, 167,89 milliards de FCFA sont engagés pour les quatre conventions déjà signées, soit 70,28 % », a déclaré Monsieur **Adama COULIBALY** en présence de Monsieur **Moussa SANOGO**, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ; de l'Ambassadeur de la France en Côte d'Ivoire, SEM **Jean Christophe BELLIARD** ; du Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD), Monsieur **Adrian HAYE**, des présidents des Conseils régionaux et des coordonnateurs et chefs de projets C2D. Ce dispositif, en 2023, va célébrer le 10^e anniversaire de sa mise en œuvre autour du thème de la « jeunesse ».

Selon M. **Adama COULIBALY**, cité

par son service de communication, depuis la signature du 1^{er} C2D, en décembre 2012, pour un montant de 413,25 milliards de FCFA et du 2^e d'une enveloppe de 738 milliards de FCFA signé en décembre 2014, toutes les ressources ont été entièrement engagées, avec la signature de 29 conventions d'affectation, dont 14 sur le 1^{er} C2D et 15 sur le 2^e. Concernant le 3^e C2D, signé le 27 octobre 2021 à Paris, pour un montant de 750,77 milliards de FCFA, il a fait savoir que quatre conventions d'affectation sont déjà signées pour un budget de 238,85 milliards de FCFA, la plupart des projets étant en cours d'instruction. À l'occasion, Monsieur **Adama COULIBALY** a salué les performances enregistrées par le C2D en 2022.

DGE / SCD

Afrique subsaharienne : la Banque mondiale prévoit une hausse de la pauvreté au cours des deux prochaines années

Les taux de pauvreté dans les pays d'Afrique subsaharienne devraient augmenter au cours des deux prochaines années. L'information émane d'un rapport de la *Banque mondiale* sur les perspectives économiques mondiales publié le mardi 10 janvier sur son *site web*.

Selon l'institution de Bretton Woods, cette prévision est due à une inflation élevée, des hausses des taux d'intérêt, une réduction des investissements, ainsi qu'à des perturbations causées par la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

L'OPEP maintient ses estimations de croissance de la demande pétrolière pour 2023

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a reconduit ses prévisions formulées en décembre 2022 et relatives à la croissance de la demande mondiale de brut pour 2023, dans son rapport mensuel publié mardi 17 janvier et relayé par *l'agenceecofin*.

La demande de brut à l'échelle du globe devrait ainsi afficher une croissance de l'ordre de 2,2 millions b/j cette année. Ceci correspond à une hausse de 0,3 million b/j pour l'ensemble des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et de 1,9 million b/j pour les pays non membres de l'OCDE.

Côte d'Ivoire : les exportations de mangues pourraient fluctuer entre 25 000 et 30 000 tonnes en 2023

En Côte d'Ivoire, selon *l'agenceecofin*, les expéditions de mangues sont attendues pour stagner autour de 25 000 voire 30 000 tonnes en 2023. C'est ce que prévoit Fruitrop, la revue du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) dédiée aux produits horticoles. Ce niveau reste dans la moyenne des expéditions réalisées sur les dernières années. Selon Fruitrop, la récolte de cette année devrait être moindre par rapport à celle de l'année dernière.

Côte d'Ivoire : la Banque mondiale annonce un nouveau cadre de partenariat pays pour la période 2023-2027

La Côte d'Ivoire et la Banque mondiale se sont engagées dans un nouveau programme de soutien économique portant sur la période 2023-2027. L'information a été rendue publique, le jeudi 2 février, par la Banque.

Ce nouveau programme, dénommé Cadre de partenariat

pays (CPP), vise à « soutenir la transformation économique et sociale de la Côte d'Ivoire ». Durant ces prochaines années (2023-2027), l'institution de développement soutiendra les réformes et les programmes gouvernementaux en vue de réduire le déficit en capital humain, renforcer la gestion des ressources naturelles et la capacité du pays à faire face aux effets du changement climatique.

Marché des titres publics de l'UEMOA : les Etats ont mobilisé 8,6 milliards \$, en baisse de 5 %

Loin de son record de 8 687 milliards FCFA (14,1 milliards \$) en 2020, au plus fort de la crise sanitaire (Covid-19), le marché des titres publics par adjudication, organisé par UMOA-Titres, a connu un nouveau repli cette année, provoqué notamment par les absences intermittentes du Mali et du Burkina Faso, en proie à des crises politiques et sécuritaires.

En 2022, les Etats membres de l'UEMOA ont réussi à lever 5 254,66 milliards FCFA (8,6 milliards \$) sur le marché financier régional, en baisse de 5,35% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à une chute de 14,6% des bons assimilables du Trésor (BAT), qui sont tombés à 1 755,78 milliards FCFA.

Denrées alimentaires : les prix mondiaux ont grimpé à un niveau record en 2022

En 2022, les cours des produits alimentaires ont franchi un seuil historique. L'indice de référence de la FAO qui suit l'évolution des 5 denrées les plus échangées sur le marché international (céréales, huiles, viande, sucre et produits laitiers) a en effet atteint 143,7 points, soit 14,3 % de plus qu'en 2021.

Il s'agit en outre de la troisième année consécutive d'augmentation des prix alimentaires dans le monde ainsi que le chiffre le plus élevé depuis le début de la compilation des statistiques en 1990.

Côte d'Ivoire : le volume transformé de noix de cajou a progressé de près de 60 % en 2022

En Côte d'Ivoire, selon *l'agenceecofin*, l'industrie de transformation de la noix de cajou continue d'enchaîner les performances. Selon KOBENAN Adjoumani, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, plus de 218 000 tonnes de la matière première ont été traitées en 2022, un niveau en hausse d'environ 60 % par rapport au stock de l'année 2021 (136 854 tonnes).

SCD

FONDS DE SOLIDARITÉ AFRICAINE (FSA) Une opportunité pour les Pme ivoiriennes

La Côte d'Ivoire entretient d'excellentes relations avec l'institution financière multilatérale basée à Niamey. Au 31 juillet 2022, les interventions du Fonds, sous forme de garantie financière dans le pays, s'élevaient à environ 182,2 milliards de FCFA, soit 11,94% du montant total des garanties octroyées à l'ensemble de ses Etats membres.

Créé à Paris (France) le 21 décembre 1976, le Fonds de Solidarité Africain (FSA) est devenu opérationnel, trois ans plus tard, en septembre 1979, avec son siège à Niamey, au Niger.

Centrale (BDEAC).

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont facteurs de richesse par la création d'emplois. Elles contribuent aussi à la réduction de la pauvreté. Dans



Le siège du Fonds de Solidarité Africain basé à Niamey, au NIGER.

la plupart des pays africains, la contribution des PME au PIB représente entre 20 et 30 % et sont à l'origine de 20 à 40 % des emplois. Un taux qui peut avoisiner les 70 % dans les zones rurales. En Côte d'Ivoire les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) constituent plus de 90% du tissu des entreprises et contribuent pour environ 20% du PIB et 23% de l'emploi formel. L'existence d'un secteur PME fort n'est donc pas seulement déterminante pour une croissance économique équilibrée, mais aussi pour la stabilité sociale et politique. Toutefois, l'accès au crédit des PME est souvent défectueux, limitant leur croissance et leurs opportunités d'investissements. Afin de faire usage de leur potentiel, les PME ont besoin d'un accès accru au crédit bancaire. Le FSA se positionne, dans cette situation, comme une opportunité pour les accompagner.

Domaines et principaux instruments d'intervention

Le FSA intervient dans de nombreux secteurs de l'activité économique (à l'exception du négoce) : infrastructures de base, développement rural, agro-industrie, industrie, télécoms et Tic, mines, eau et énergie, tourisme et hôtellerie, immobilier, transport, pêche, exploitation forestière, éducation, santé, agriculture etc. Les principaux instruments d'intervention du FSA sont la garantie financière (individuelle et de portefeuille), l'allongement de la durée des prêts et la bonification de taux d'intérêt. De même, le Fonds intervient dans les arrangements et structurations de financement et la gestion de fonds pour compte de tiers.

Pourquoi s'intéresser au FSA ?

Le FSA est la première institution de garantie à obtenir l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de garant agréé, dans le cadre des nouvelles règles prudentielles encadrant l'intervention des garants sur le Marché Financier Régional de l'UMOA. Un recours à ce Fonds permet de renforcer la capacité des entreprises, en particulier les PME/PMI, et des structures

Cette institution multilatérale œuvre au développement économique et à la lutte contre la pauvreté dans les Etats membres, en facilitant le financement de projets d'investissement dans le secteur public et privé.

Le FSA travaille, ainsi, à promouvoir le financement des investissements dans ses Etats membres, notamment ceux promus par les PME/PMI, en sécurisant les concours octroyés par les Etablissements de crédits ; à faciliter la mobilisation de l'épargne locale et extérieure pour le financement de l'investissement, en sécurisant les opérations de levée de ressources sur les marchés financiers. Le FSA contribue aussi à la lutte contre la pauvreté en appuyant les institutions de microfinance à accéder aux financements bancaires, en contribuant à l'émergence et au renforcement des Fonds de garantie nationaux dans les Etats membres en vue de renforcer les dispositifs d'appui aux PME/PMI.

A ce jour, le Fonds compte 16 Etats membres avec l'entrée de la Mauritanie en 2021 et de la Guinée l'année suivante. En outre, son Conseil d'administration, lors de sa 27e session ordinaire tenue les 16 et 17 novembre 2022, à Niamey, a approuvé et soumis les demandes d'adhésion au Conseil des Gouverneurs, pour décision, de l'Union des Comores, de la République du Congo et de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique

de microfinances, à mobiliser des financements moyens et longs, sécuriser les financements accordés par les établissements de crédits et protéger ces derniers contre les éléments imprévisibles générateurs de risques de défaut des contreparties, d'améliorer la qualité du portefeuille crédits de ces établissements ainsi que leur ratio de solvabilité et par conséquent leur situation financière. Le recours permet également d'assurer une trésorerie immédiate en cas de dégradation du risque, dans le cadre de l'appel en garantie, de protéger les investisseurs contre la défaillance des émetteurs et sécuriser le marché financier, tout en favorisant l'investissement public et contribuer à l'amélioration des services publics.

Gouvernance du FSA

Avec trois principaux organes de gouvernance (Conseil des Gouverneurs, Conseil d'Administration, Direction Générale), le FSA dispose d'un capital évalué à 168 milliards FCFA qui se compose d'un capital callable et d'un capital sujet à appel. Le capital callable représente la portion du capital autorisée, souscrite ou pouvant être souscrite par les membres, appelée par le Conseil des Gouverneurs et libérée ou à libérer par les actionnaires dans les délais fixés par ledit Conseil. Le capital sujet à appel est la portion du capital autorisée qui ne peut faire l'objet d'appel qu'à titre exceptionnel, notamment en cas de difficultés du Fonds à honorer ses engagements. Il constitue, de ce fait, une forme de garantie de la part des actionnaires. Il est fixé et libéré suivant les conditions, délais et modalités arrêtés par décision du Conseil des Gouverneurs.

Les actionnaires de catégorie « A » sont identifiés comme les Etats membres africains et ceux de la catégorie « B » comme les Etats ou institutions membres non africains. Les actionnaires de la catégorie « A » détiennent au moins 51% du capital callable du Fonds.

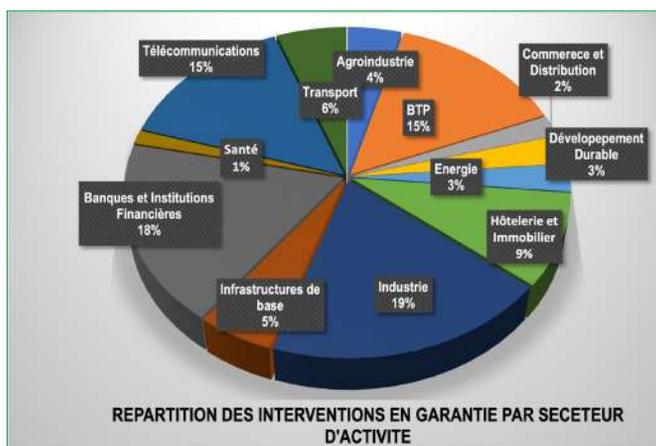
Coopération financière et technique Côte d'Ivoire-FSA

Le FSA entretient de bons rapports avec la Côte d'Ivoire. Dans le cadre de sa coopération avec celui-ci, la Côte d'Ivoire a, en plus de ses interventions, bénéficié d'une assistance technique. Au 31 juillet 2022, les interventions du Fonds, sous forme de

garantie financière dans le pays, s'élevaient à environ 182,2 milliards de FCFA, soit 11,94% du montant total des garanties octroyées à l'ensemble de ses Etats membres (1 526 milliards de FCFA). Ainsi, la Côte d'Ivoire fait partie des trois premiers bénéficiaires les plus importants du FSA en termes de financement des projets d'investissement notamment, dans des secteurs d'activités variés comme l'agro-industrie, l'énergie, l'hôtellerie et l'immobilier, le transport, la santé etc. Comme bénéficiaires, on peut citer, entre autres les sociétés suivantes : Somima Granite CI, Hôtel Radisson Blu, Elytis Gestion Hôtelière, Ivory Cocoa Waste Product, Codipharm, Gestoci, Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL), etc. Au 31 décembre 2021, le FSA était intervenu en garantie à hauteur de 145 milliards de FCFA, qui ont facilité la mobilisation de 283 milliards de FCFA, pour 57 projets.

Assistance et mission résidente à Abidjan

Depuis 2021, le FSA et le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, à travers le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, ont signé une convention d'assistance technique dans laquelle le Fonds apporte son expertise à la conception et à la structuration du Mécanisme d'appui à

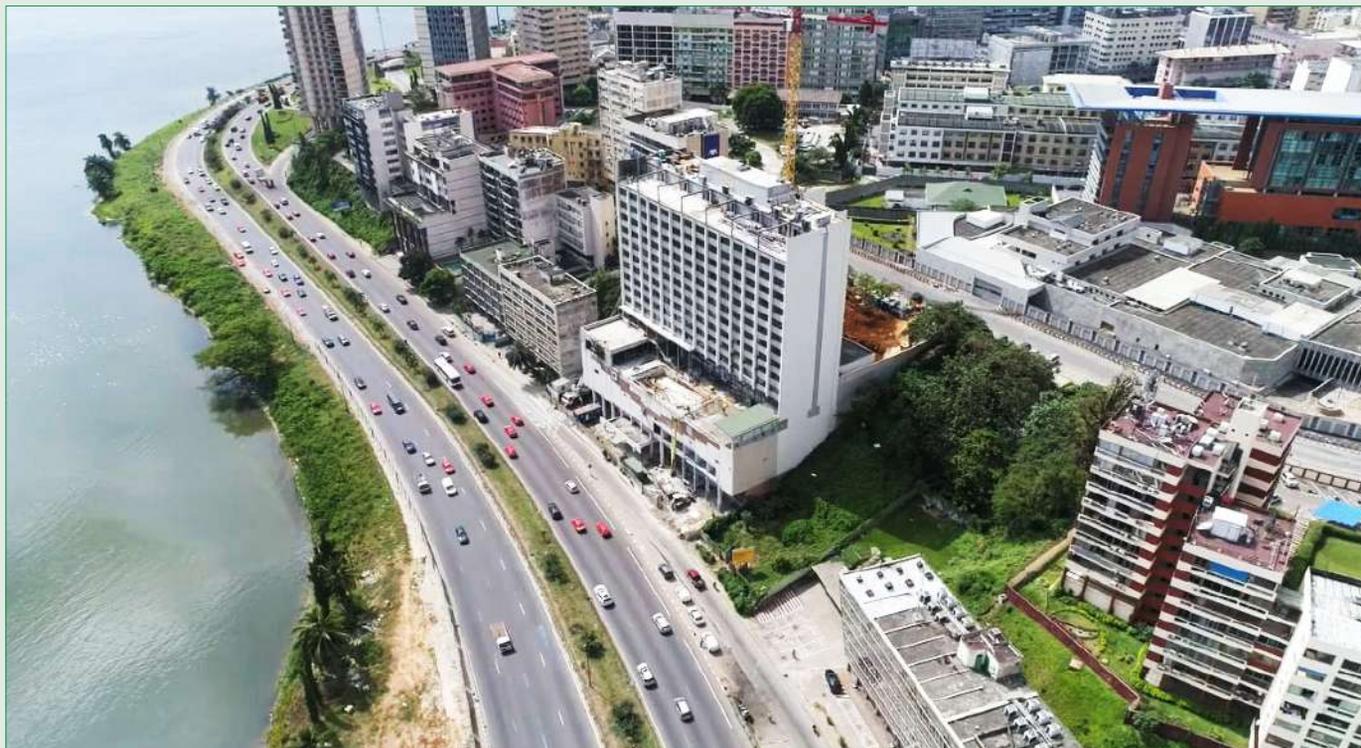


l'investissement des Ivoiriens de l'Extérieur.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) 2021-2025, dénommé "PLAN NEW FRONTIER 2025", le Conseil d'administration du Fonds a approuvé le principe de l'ouverture des Missions Résidentes dans certains Etats membres afin de répondre plus efficacement aux besoins des acteurs économiques. C'est dans cette optique qu'il a, lors de sa 27e session ordinaire tenue les 16 et 17 novembre 2022 à Niamey, autorisé la Direction Générale pour l'ouverture de la Mission Résidente du FSA à Abidjan. Le choix de la Côte d'Ivoire pour abriter la 2e Mission Résidente, après celle de l'Île Maurice, s'explique par le dynamisme de l'économie ivoirienne. Cette représentation permettra également d'assurer une proximité avec ses partenaires pour accroître les interventions du FSA en Côte d'Ivoire.

DGE / DAFER

FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ EN CÔTE D'IVOIRE Enjeux, défis et solutions innovantes pour les Pme



Ph. DR

Le Gouvernement ivoirien, dans sa politique de développement économique, accorde une place prépondérante au secteur privé.

L'accès aux financements adéquats, en volume, en coût et en maturité, a toujours été une condition majeure de l'éclosion et du développement du secteur privé dans un pays.

Le Gouvernement ivoirien, dans sa politique de développement économique accorde une place prépondérante au secteur privé, considéré à juste titre comme le principal moteur de la croissance économique. C'est dans cette optique qu'il a pris des mesures et initié plusieurs actions pour consolider et redynamiser le tissu des PME qui représente 98% du tissu économique formel, 20% du PIB, 12% de l'investissement national et 23% de la population active.

1. Les enjeux et les défis du financement du secteur privé ivoirien

Le paradigme du développement a évolué vers l'investissement privé et au cours de la dernière décennie, le secteur privé a été largement reconnu comme un acteur essentiel du développement. Les attentes sont telles que le secteur privé est dorénavant au centre des stratégies de développement. Il est le moteur de la croissance économique et par conséquent de la réduction de la pauvreté. Son développement constitue

un enjeu majeur pour les pays en voie de développement, notamment la Côte d'Ivoire. Cependant le secteur privé est confronté à plusieurs défis dont celui du financement. En effet, le déficit du financement annuel du financement des PME en 2017 se situait entre 3,9 milliards et 4,2 milliards de dollars US. Une proportion de 58% de ces besoins vise à soutenir principalement les dépenses en capital.

En 2022, les besoins en financement des entreprises industrielles ivoiriennes sont estimés à 1 478 milliards FCFA dont 1 254 milliards FCFA pour les grandes entreprises et 224 milliards FCFA pour les PME.

Le besoin de financement du secteur privé est énorme. Il est essentiel de remédier aux difficultés de financement pour accroître la capacité opérationnelle du secteur privé ivoirien.

2. Les mesures prises pour faciliter l'accès au financement du secteur privé

Les mesures prises dans le cadre du financement du secteur privé ont permis d'accroître les sources de financement pour les PME en Côte d'Ivoire.

Les facilités administratives ont permis la mise en place de plusieurs fonds d'appui aux PME, tels que le

Fonds pour la promotion des PME et de l'Entrepreneuriat Féminin doté d'une enveloppe de 5 Milliards de FCFA, mis à la disposition de l'Etat de Côte d'Ivoire par le Groupe Banque Centrale Populaire du Maroc ; le Fonds National "Femmes et Développement", et le Fonds de Soutien aux PME, ainsi que les conventions avec les institutions financières comme Coris Bank et ECOBANK CI d'un montant de 365 milliards FCFA au profit des

« En 2022, les besoins en financement des entreprises industrielles ivoiriennes sont estimés à 1 478 milliards FCFA dont 1 254 milliards FCFA pour les grandes entreprises et 224 milliards FCFA pour les PME.

Le besoin de financement du secteur privé est énorme. Il est essentiel de remédier aux difficultés de financement pour accroître la capacité opérationnelle du secteur privé ivoirien. »

PME avec des taux préférentiels de 8 à 9% .

Pour faciliter l'accès des PME au financement, plusieurs autres mesures ont été prises telles que l'instauration des Bureaux d'Information sur le Crédit, les lois et mesures fiscales incitatives du Crédit-bail, et le dispositif BCEAO pour le financement des PME.

En outre, le projet de loi relatif à l'activité d'affacturage et la convention-cadre entre l'administration financière publique et le patronat bancaire pour le préfinancement des PME tributaires des marchés publics ont contribué à améliorer la gestion de trésorerie des PME en leur permettant d'obtenir plus rapidement les paiements de leurs créances clients. Ce projet de loi a amélioré le flux de trésorerie et la capacité à faire face à leurs obligations financières.

Propositions de solutions innovantes pour améliorer l'accès au financement du secteur privé

Dans un contexte financier difficile, où les formes traditionnelles d'aide aux financements sont très sollicitées, les approches innovantes de financement apparaissent comme une solution complémentaire pour générer des sources de financements durables au service des objectifs de développement des entreprises, notamment les PME.

En Côte d'Ivoire le financement participatif est devenu une alternative révolutionnaire de crédits qui permet à

un emprunteur ivoirien d'obtenir un emprunt de la part d'un investisseur privé sans passer par une banque. Elle apporte une solution de financement en capital adaptée aux startups et aux projets innovants qui manquent de financement à cause de leur caractère risqué.

Au nombre de ce mode de financement, figurent le crowdfunding, le crowdlending et le financement digital.

- Les plateformes de crowdfunding en prêt et en investissement se révèlent être une solution efficace du fait de leur accessibilité, la rapidité de leur mise en œuvre et leur gestion mutualisée des risques pour renforcer les fonds propres des entreprises et financer leurs besoins de fonds de roulement.

- Le crowdlending reprend le même principe de faire appel à un grand nombre de personnes. Mais au lieu d'une contribution

contre une contrepartie, ce financement participatif prend la forme de prêts. Les taux d'intérêts sont assez élevés (ils avoisinent les 9%). Cela séduit beaucoup d'investisseurs, qui prêtent plus ou moins d'argent. Cela permet d'atteindre des sommes de financement qu'une seule ou peu de personnes n'auraient pas prêtées.

- Le digital s'est incontestablement révélé être un puissant vecteur de progrès technique. La preuve, en dépit de la pandémie, même si de nombreuses activités se sont retrouvées suspendues, le train

« En Côte d'Ivoire le financement participatif est devenu une alternative révolutionnaire de crédits qui permet à un emprunteur ivoirien d'obtenir un emprunt de la part d'un investisseur privé sans passer par une banque.

Elle apporte une solution de financement en capital adaptée aux startups et aux projets innovants qui manquent de financement à cause de leur caractère risqué. »

a pu redémarrer d'une certaine manière grâce à la technologie. Toutes les activités qui pouvaient se passer du contact physique sont devenues virtuelles ou semi-virtuel.

DGE / DPCEI / SCD

ACTIONS GOUVERNEMENTALES

La feuille de route du Ministère de l'Économie et des Finances en 2023

Les 12 et 13 décembre 2022, le Gouvernement s'est réuni à Yamoussoukro pour faire le point de la mise en œuvre de ses activités de la même année. Cette rencontre a également permis d'arrêter les grands objectifs qui visent, selon les services du Premier Ministre, à définir un plan de travail gouvernemental, au titre de l'année 2023, aux différents ministères.



Ph. DR

Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Économie et des Finances, de par son leadership dans la gestion des activités de son département, a permis d'obtenir d'importants résultats tout au long de l'année 2022.

Le Ministère de l'Économie et des Finances a en charge la mise en œuvre de la politique économique, monétaire et financière de l'Etat. A ce titre, il a pour principale mission de mobiliser les ressources pour le financement des priorités du Gouvernement. Pour cette année, le Ministère a décidé de tabler sur cinq réformes majeures dans le cadre de ses activités.

Il s'agit d'initier une loi sur la **politique d'endettement public**. Elle vise à mettre en place un dispositif en vue de l'encadrer. A terme, une nouvelle loi sur cette politique devrait être adoptée au plus tard fin septembre 2023.

L'opérationnalisation de la Direction Générale

des Financements fait aussi partie des objectifs du Ministère. Avec la réforme de 2021 (décret N° 2021-454 du 8 septembre 2021), cette Direction sera dédiée à la gestion de la dette, des questions connexes de financements privés et de marchés ainsi que de financements bilatéraux et multilatéraux.

En plus de la **poursuite de la réforme du portefeuille bancaire public**, pour 2023, le Ministère de l'Économie et des Finances entend également *mettre en place un Comité Sectoriel du dialogue social*. Objectif : maintenir un climat social apaisé. Un arrêté portant nomination des membres de ce Comité sera pris au 1er trimestre 2023. Enfin, **la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire**

(BHCI) devrait être recapitalisée pour un coût de 74 milliards FCFA (14 milliards -Budget Etat/ 60 milliards-Bailleurs).

Projets et Programmes

Pour 2023, le Ministère de l'Economie et des Finances ne mise pas que sur des réformes. Il a aussi, dans son agenda, la mise en œuvre d'importants projets et programmes majeurs.

En effet, les équipes du Ministère ont pour ambitions, entre autres, de mettre en place un système unique de gestion des dépenses publiques qui part de l'engagement au paiement. Cette action sera coordonnée par la Primature et mise en œuvre en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Une analyse de la viabilité de la dette sera également actualisée tous les trimestres et fera l'objet d'un point trimestriel examiné en comité interministériel présidé par Monsieur le Premier Ministre. Cette analyse fera l'objet d'une communication deux fois dans l'année (fin avril et fin octobre). Un plan de financement du budget de l'Etat sera adopté et mis en œuvre selon les caractéristiques du marché sous régional et des marchés internationaux.

En plus de la construction du bâtiment pédagogique de l'Institut des Finances (IdF), le Ministère prévoit le remboursement de la TVA des entreprises conformément au délai réglementaire et le paiement de la bourse des élèves et étudiants à bonne date. La plateforme « Côte d'Ivoire en Chiffres (CIC) » sera finalisée et opérationnalisée. Six postes comptables des localités de Dimbokro, Agnibilékro, Abidjan, Gagnoa,

Tabou et Adzopé, ainsi que le caveau central du Trésor Public, seront rénovés et modernisés à fin décembre 2023.

Au titre du Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF), trois serveurs d'interconnexion des douanes de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Sénégal seront acquis. Les contributions dans les organisations internationales seront recensées et feront l'objet d'une communication portée en liaison avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) en vue de l'élaboration d'un plan de traitement.

Comme le précise la feuille de route des ministères au titre de l'année 2023, seules les activités financées ont été retenues, afin d'axer les efforts sur leur mise en œuvre. De même, des aménagements ont été apportés pour renforcer davantage le suivi-évaluation de l'action gouvernementale. À cet effet, les membres du Gouvernement sont appelés à rendre compte trimestriellement des acquis ainsi que les défis à intégrer pour améliorer davantage les objectifs recherchés.

Ainsi, au cours de l'année 2023, le Gouvernement maintiendra le principe de « *dire ce qui doit être fait* », de « *faire ce qui est dit* » et de « *diffuser ce qui est fait* ». Ce triptyque, caractéristique de la gouvernance moderne et de la transparence, constitue au-delà d'un leitmotiv, des éléments fondamentaux qui vont guider l'action du Gouvernement au cours des prochaines années.

DGE-SCD



PROGRAMME JEUNESSE DU GOUVERNEMENT
CÔTE D'IVOIRE 2023-2025

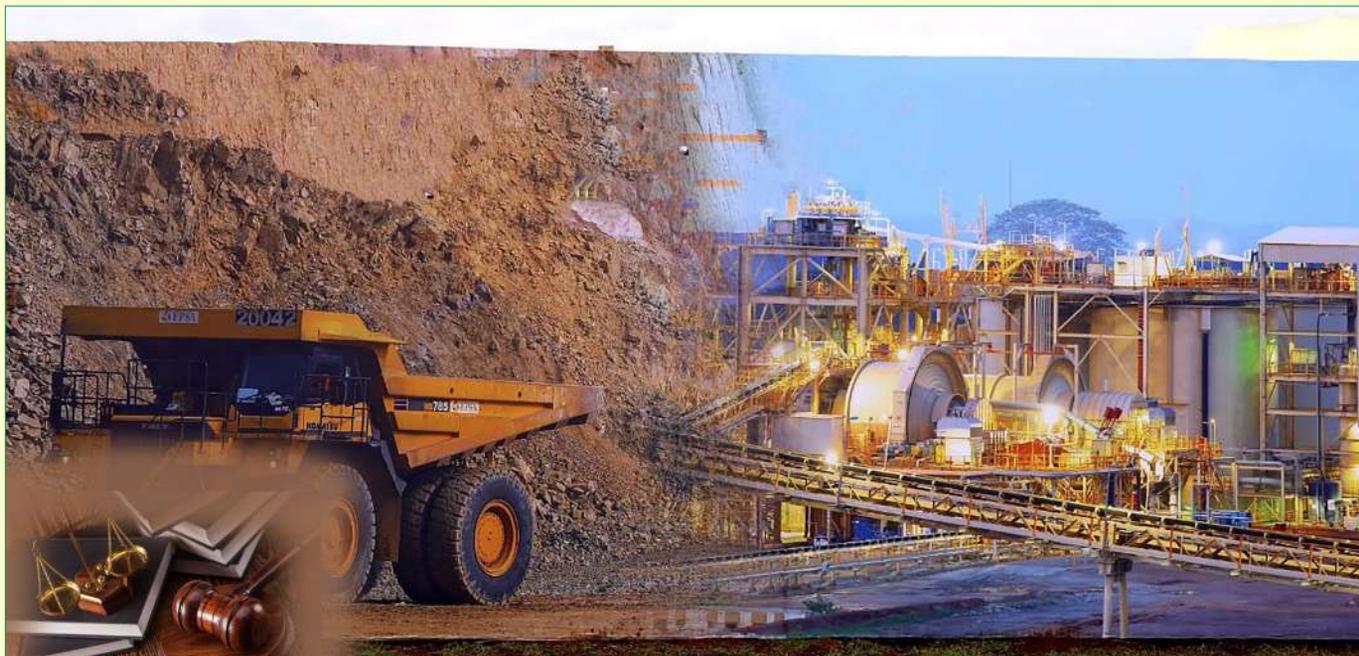
Chers Jeunes, votre talent et votre énergie sont une chance pour notre pays. Je crois en votre capacité à contribuer au développement de notre pays. C'est pourquoi, j'ai décidé de faire de 2023, l'année de la Jeunesse.

S.E.M. Alassane Ouattara, Président de la République

www.gouv.ci 

#2023
AnnéeDeLaJeunesse

SECTEUR MINIER IVOIRIEN Un cadre juridique incitatif



La Côte d'Ivoire est devenue, progressivement, un important producteur d'or en Afrique de l'Ouest et ce nouveau statut de pays minier se traduit par l'acquisition de nouvelles recettes pour l'État.

Sur les 10 dernières années, la Côte d'Ivoire est devenue progressivement un important producteur d'or en Afrique de l'Ouest et ce nouveau statut de pays minier se traduit par l'acquisition de nouvelles recettes pour l'État. De récentes données publiées par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (l'ITIE) confirment cette tendance pour l'année 2020. Selon le rapport de cette institution paru au mois de décembre 2022, les paiements provenant du secteur minier ont atteint 195,84 milliards FCFA en 2020 en Côte d'Ivoire. Cette évolution ne semble pas concerner uniquement l'or mais d'autres minerais tels que le nickel, la bauxite et le manganèse qui ont connu une nette évolution dans leurs productions.

Ainsi la contribution de l'ensemble du secteur extractif au PIB en 2020 était de 6,32 %. Si l'on se base sur les prévisions du Gouvernement ivoirien, ce pourcentage devrait augmenter grâce à la croissance des mines. Ce qui permettra de placer ce secteur parmi les potentiels piliers de la croissance économique. Pour la Côte d'Ivoire qui a pour ambition de devenir un pays industrialisé, c'est un pan de l'économie qu'il convient de regarder avec beaucoup de minutie. Le développement de ce secteur s'est amélioré parce qu'il bénéficie d'un cadre juridique globalement attractif. Il s'agit de la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier et ses

décrets. Ces textes juridiques énumèrent les conditions générales d'exercice de l'activité minière et précisent les modalités d'exploitation industrielle. En outre, en vue d'impliquer le maximum d'acteurs, les exploitations semi-industrielle et artisanale sont proposées par le législateur.

Conditions générales d'exercice de l'activité minière

L'exercice des différentes activités liées au secteur minier est soumis au permis ou à l'autorisation préalable. A ce titre, l'article 5 du Code minier indique que toute personne physique ou morale, de nationalité ivoirienne ou étrangère, peut entreprendre ou conduire une activité régie par le code sur le territoire ivoirien à condition d'obtenir au préalable **un titre minier ou une autorisation**. En outre, le titulaire, à moins qu'il ne réside lui-même en Côte d'Ivoire, est tenu d'y élire domicile et d'y avoir un mandataire dont il fait connaître l'identité et les qualifications à l'administration des mines. En sus, le même Code prévoit trois types d'exploitation qui sont la prospection, la recherche et l'exploitation.

Cela dit, il importe de signaler que les normes applicables à ces matières sont d'un point de vue global visiblement attractives notamment dans le domaine fiscal et douanier et celui de la réglementation des changes. A cela s'ajoutent des éléments de transparence substantiels.

Dispositions fiscales et douanières

Le Code minier, en plus de déterminer les obligations attachées à chaque type d'exploitation, crée un cadre fiscal et douanier, facilitant ainsi le développement de l'activité minière et la rentabilité pour les investisseurs. Pour être concurrentiel avec des pays comme le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, dont les secteurs miniers sont peut-être plus établis, la Côte d'Ivoire a intégré dans le Code minier plusieurs incitations fiscales, y compris, notamment, une exonération sur la TVA sur les marchandises importées, une exonération sur l'impôt sur les bénéfices pour les cinq premières années de la production commerciale et une réduction des taxes sur l'utilisation des terres et de l'eau. Le Code assure une stabilité fiscale. Le fait qu'il fasse partie intégrante de la loi revêt une grande importance, car cela témoigne de l'intention du Gouvernement de rassurer les investisseurs au sujet de la stabilité fiscale. Toutefois, cette stabilité dans un cadre contractuel est souvent plus avantageuse pour les investisseurs. À cet égard, on s'attend à ce qu'une disposition concernant la stabilité fiscale soit comprise dans la convention minière type (www.fasken.com/fr/knowledge/2014/03/miningbulletin-20140318).

Outre l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) et les redevances et taxes prévues au Code général des impôts, le titulaire (Article 151) d'un permis d'exploitation est assujéti au paiement d'une taxe ad valorem assise sur le chiffre d'affaires après déduction des frais de transport (prix FOS) et d'affinage, le cas échéant. Le titulaire d'un permis d'exploitation de diamant brut n'est pas soumis à la taxe citée plus haut qui est recouvrée dans les mêmes conditions et selon les mêmes procédures, sanctions et sûretés que les taxes sur le chiffre d'affaires.

Si le titulaire d'un permis de recherche (article 159) reste soumis à l'obligation fiscale de souscription annuelle de la déclaration du compte d'exploitation et de résultats et des éléments de détermination de la patente, le code explique que le titulaire d'un permis d'exploitation reste assujéti aux obligations déclaratives applicables aux sociétés soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et notamment, à l'obligation de souscription annuelle de la déclaration de son compte d'exploitation et de résultats.

Les matériels, matériaux, machines et équipements inclus dans le programme agréé destinés de manière spécifique et définitive aux opérations de recherche minière et nécessaires à la réalisation du programme de recherche, importés par le titulaire du permis

de recherche et ses sous-traitants agréés par l'Administration des Mines, sont exonérés de droits de douanes, y compris la TVA. L'exonération à l'importation s'étend également aux parties et pièces détachées destinées aux machines et équipements de recherche. Dans tous les cas, la valeur des pièces détachées ne peut excéder 30 % de la valeur Coût-Assurance-Fret (CAF), globale des machines et équipements importés. Pendant la phase d'exploitation, l'Etat garantit en faveur du titulaire du permis d'exploitation, la stabilité du régime fiscal et douanier. La durée du bénéfice des exonérations à l'importation ne peut excéder le délai de réalisation prévue dans le décret d'attribution du permis d'exploitation pour les investissements initiaux et deux ans pour les investissements d'extension des capacités de production.

Le titulaire du permis d'exploitation, ses sociétés affiliées et leurs sous-traitants agréés, selon le Code minier, bénéficient, entre autres, de l'exonération des droits de douanes exigibles sur les carburants liquides ou gazeux, les lubrifiants, les produits chimiques ou organiques nécessaires au traitement du minerai, y compris la TVA, pendant toute la durée de l'exploitation de la mine. Le personnel expatrié du titulaire du permis d'exploitation et des sous-traitants directs agréés par l'Administration des mines, bénéficient, pour ce qui concerne les effets personnels, de l'exonération des droits et taxes sur une période d'une année à compter de sa première installation en Côte d'Ivoire, à l'exception des redevances communautaires.

Le Code minier va plus loin en permettant au titulaire du permis d'exploitation d'être exonéré de l'impôt sur le patrimoine foncier des propriétés bâties et de l'impôt sur le patrimoine foncier des propriétés non bâties ; de la taxe d'exploitation pour le prélèvement d'eau dans les nappes aquifères dans le cadre d'opérations d'exhaure dans le périmètre du permis, pendant la durée de validité du permis d'exploitation; de la taxe d'abattage dans le périmètre du permis pendant la durée de validité du permis d'exploitation, à condition que les essences ligneuses ne soient pas vendues. Le titulaire du permis d'exploitation est également exonéré de la contribution des patentes, pour le seul fait de l'extraction et de la vente des matières extraites, pendant la durée de validité du permis d'exploitation. Cette exonération ne s'étend pas à la transformation des matières extraites, l'impôt sur les BIC et l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF) pendant les cinq premières années suivant la date de la première production commerciale. Le bénéfice net imposable est déterminé conformément aux dispositions prévues par le Code général des Impôts, etc.

En matière de réglementation des changes

Suivant l'article 172 du Code minier le titulaire du permis d'exploitation est autorisé à ouvrir et opérer en Côte d'Ivoire et ailleurs des comptes en monnaie locale ou étrangère; à encaisser à l'étranger tous fonds acquis ou empruntés à l'étranger, à l'exception des recettes provenant de vente de leur production qui doivent être rapatriés en Côte d'Ivoire dans les conditions fixées par la réglementation des changes ; à transférer à l'étranger les dividendes et produits des capitaux investis ainsi que le produit de la liquidation ou de la réalisation de leurs avoirs, etc.

Il bénéficie également de la libre conversion et le libre transfert dans son pays d'origine de tout ou partie des sommes qui lui sont dues, sous réserve d'avoir acquitté les impôts et cotisations diverses qui lui sont applicables conformément à la réglementation en vigueur.

Transparence

La Côte d'Ivoire revendique un énorme potentiel en matière de ressources minières : or, diamant, fer, bauxite, manganèse, nickel, colombo-tantalite, terres rares, etc. Dans son Code minier, un accent particulier est mis sur la transparence dans le secteur. Dans les articles 117 et 118, il est mentionné que « *tout titulaire de titre minier s'engage à appliquer les principes et critères de bonne gouvernance, notamment les Principes de l'Equateur et ceux de l'ITIE, a l'obligation de respecter les principes et exigences de la norme ITIE. En particulier, dans le cadre de l'élaboration des rapports ITIE, d'effectuer des déclarations basées sur les données qui sont l'objet d'audit par les instances compétentes en la matière. Le titulaire de titre minier doit faire déclaration aux instances nationales de l'ITIE de toutes les informations relatives à ses paiements à l'Etat, y compris les réalisations sociales* ». Le Code qui met un accent sur la protection de l'environnement, fait obligation au titulaire du permis d'exploitation d'élaborer un plan de développement communautaire en concertation avec les communautés riveraines et les autorités administratives territoriales et locales, avec des objectifs précis et un plan d'investissements. Il est tenu de constituer un fonds alimenté annuellement. Ce fonds est destiné à réaliser les projets de développement socio-économiques pour les communautés locales arrêtés dans le plan de développement communautaire. Ces montants sont en franchise de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. Les modalités d'alimentation et de gestion de ce fonds sont précisées par la réglementation minière. Les modalités de création, les attributions et le fonctionnement des Comités de Développement

Locaux Miniers (CDLM) sont déterminés par décret. La contribution des sociétés d'exploitation au fonds de développement local minier géré par les Comités de Développement Local Minier a été de 4,2 milliards FCFA en 2020. La prévision de cette contribution pour 2021 est de 5,562 milliards de francs CFA. Le présent article serait incomplet, littéralement théorique et abstrait, si l'on faisait l'impasse sur la question de l'orpaillage illicite et clandestin.

Dans le cadre de la lutte contre ce fléau et ses conséquences néfastes aussi bien sur les populations que sur l'environnement dans presque toutes les régions du pays, le Gouvernement a adopté un programme de rationalisation de l'orpaillage en octobre 2013. Ce programme gouvernemental a l'objectif de réprimer l'orpaillage illicite et de formaliser le secteur à travers un processus de formation d'artisan minier par des chantiers écoles.

Dans la même perspective, il convient d'évoquer également la Brigade de Répression des Infractions au Code Minier (BRICM) instituée par l'Arrêté n°004/MMG/Cab du 22 octobre 2018. Selon l'article premier de cet acte réglementaire, cette brigade répressive est chargée entre autres de :

« constater les infractions au Code minier, en rassembler les preuves et rechercher leurs auteurs en vue de les traduire devant les juridictions compétentes ; agir en tant que point focal pour les enquêtes internationales sur le trafic illicite de minerais et de substances de carrières ».

Par cet arrêté, le Gouvernement ivoirien affiche nettement sa volonté de combattre l'orpaillage clandestin et partant de faire du secteur minier une activité économique sûre, rentable, pourvoyeuse d'emplois et respectueuse de l'environnement. Pour rappel, en 2020, les actions de cette unité ont abouti à la saisie-destruction de matériels importants et au déguerpissement de plusieurs sites d'orpaillage clandestin dans la région du Hambol.

En définitive, le gouvernement à travers les instruments juridiques susmentionnés, vise l'émergence en Côte d'Ivoire d'un secteur extractif attractif, inclusif, sécurisé, durable, générateur d'emplois, de revenus pour les populations et l'Etat et vecteur de développement industriel.

Source: DGE / SAJRE / SCD

- mine.gouv.ci

- sodemi.ci

22^e PROMOTION DU PROGRAMME GPE-ABIDJAN Des agents de la Direction Générale de l'Economie parmi les majors



43 auditeurs originaires de plusieurs pays d'Afrique ont suivi pendant une année le programme GPE.

Crédit Photo: DGE

La cérémonie de remise de diplômes à la 22^e Promotion du Programme de Formation en Gestion de la Politique Economique (GPE) a eu lieu le jeudi 2 mars 2023 à l'Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY de Cocody (Abidjan). Au rang des 35 auditeurs qui ont suivi la formation en présentiel, huit ont été distingués en tant que majors. Parmi ceux-ci, l'on compte deux agents de la Direction Générale de l'Economie (DGE). Il s'agit de Mademoiselle **OUATTARA Sikha Mariana**, Chef de Service à la Direction des Etudes Stratégiques, de Développement et des Projets (DESDP), Vice major et Monsieur **Paul KONAN**, agent au Service Informatique et Maintenance (SIM), 5 ex aequo.

Les deux nouveaux diplômés ont promis de mettre les compétences acquises au service de la DGE. À l'occasion, ils ont exprimé leur gratitude au Ministre de l'Economie

et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY** et au Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié**.

Le Ministre de l'Economie et des Finances était le parrain de cette



M. Paul KONAN (5 ex aequo) et Mlle OUATTARA Sikha Mariana (Vice-major), agents de la Direction Générale de l'Economie font parti des majors de la 22^e promotion.

cérémonie. Par la voix de son représentant, Monsieur **BAMBA Vassogbo**, Directeur de Cabinet adjoint. Il a invité ses filleuls à porter haut le label GPE-Abidjan, en appliquant, partout et en toutes circonstances, les acquis de cette

formation d'une année dont le niveau de qualité n'est plus à démontrer. Les auditeurs de la 22^e promotion, par l'entremise de leur délégué, Madame **NEONSENEBO née KONE Natogoma**, ont rendu un hommage appuyé à leur parrain pour sa sollicitude.

GPE-Abidjan est un programme d'excellence de l'Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY en charge de la formation des cadres des administrations publiques et privées ouest-africaines en matière de management des politiques économiques. La 22^e promotion dudit Programme est constituée de 43 auditeurs dont 35 formés en présentiel et huit en téléformation, provenant du Bénin, Burkina Faso, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire. En 2022, la 21^e promotion comprenait trois agents de la DGE contre six pour la 20^e promotion en 2021. Le Programme GPE-Abidjan qui a démarré ses activités en 1998 a formé plus de 700 auditeurs.

DGE / SCD

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ECONOMIE / NOUVEL AN Dr SAIN Oguié mobilise les agents

A son cabinet, au Plateau, le Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié**, y a organisé, les 4 et 5 janvier 2023, une série d'échanges avec l'ensemble des directions et services sous son autorité. Pour ces rencontres qui se veulent une tradition, Dr **SAIN Oguié** en plus d'avoir souhaité une bonne et heureuse année 2023 à ses collaborateurs, leur a exprimé son satisfécit relativement aux performances réalisées en 2022. « *Je voudrais vous dire notre satisfaction pour l'excellent travail abattu* », s'est-il réjoui.

Fidèle à son principe de travail bien fait, il a saisi l'occasion pour les inviter à retrousser davantage les manches, « *à donner le meilleur d'eux-mêmes* » pour relever les défis qui attendent la Direction Générale de l'Economie (DGE). Conformément au décret N°2021-454 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances, la DGE, avec la réforme, devrait, dans les mois à venir, avoir ses prérogatives renforcées et passer à la Direction Générale de l'Economie et de la Coopération, avec l'acronyme DGEC. Tout en promettant une amélioration sans cesse



Le Directeur Général de l'Economie, Dr SAIN Oguié a exprimé son satisfécit relativement aux performances réalisées en 2022.

Crédit Photo: DGE

célérité » dans le travail ; d'autant plus que la DGE est une administration spécifique avec de nombreuses diligences.

Engagement et perspectives économiques

La série de rencontres initiée par le Directeur Général de l'Economie pendant les deux jours permet de s'assurer que tous les agents sont au même niveau d'information, qu'ils partagent, également, au mieux sa vision. Lors des échanges, les responsables des directions et services

ont pris l'engagement de mener à bien leurs missions en travaillant de sorte à mériter la confiance du Directeur Général, qui, conformément à sa vision veut faire de la DGE une administration moderne et performante au service du développement de la Côte d'Ivoire.

En 2023, les Ivoiriens devraient s'attendre à encore plus de meilleures perspectives économiques, selon le Directeur Général. Les perspectives du pays demeurent bonnes avec un taux de croissance économique projeté en moyenne à environ 7% par an sur la période 2023-2025. La transformation structurelle de l'économie se poursuit avec la hausse de la transformation locale des produits dont

le cacao, l'anacarde et le coton, avait annoncé le Chef de l'Etat, **SEM Alassane OUATTARA**, dans son message à la nation, le 31 décembre 2022.



Le Directeur Général de l'Economie a saisi l'occasion pour inviter tous ses collaborateurs à donner le meilleur d'eux-mêmes pour relever les nouveaux défis qui attendent la DGE.

des conditions de travail de ses collaborateurs, Dr **SAIN Oguié** qui avait à ses côtés, lors des rencontres, son Adjoint, Monsieur **Sansan HIEN**, les a encouragés à rechercher « *l'efficacité, la qualité et surtout la*

DGE / SCD

Crédit Photo: DGE

ERGONOMIE AU TRAVAIL

Les bonnes postures pour éviter les troubles musculosquelettiques



Quelques bonnes postures pour prévenir les risques des Troubles Musculosquelettiques

Les postures inadaptées et répétitives au travail peuvent induire des Troubles Musculosquelettiques, en abrégé (TMS). A contrario, de bonnes postures réduisent les maladies et accidents professionnels.

Les TMS sont des dégénérescences légères ou importantes des muscles, vaisseaux sanguins, nerfs et ligaments situés à proximité des articulations. Créant d'abord une gêne physique pour le travailleur, ils se transforment progressivement en raideurs ou en douleurs permanentes. La plupart des TMS se manifestent dans le haut du corps et touchent le cou (cervicalgie, torticolis, céphalées cervicales, etc.), le bas du dos (lombalgies, sciatiques, etc.), les poignets, les doigts et les mains (syndrome du canal carpien), les épaules (tendinites, pathologies de la coiffe des rotateurs ou de la scapula, etc.) et les coudes (épicondylite). S'ils ne sont pas pris

en charge, ils peuvent engendrer de fréquents ou longs arrêts de travail. Leurs causes ne sont pas exclusivement professionnelles.

Toutefois, les conditions de travail peuvent favoriser leur apparition ou les aggraver. C'est pourquoi la prévention est importante pour réduire l'inconfort et éviter ces risques. Cela passe par une bonne posture de travail et par l'aménagement du poste pour le rendre plus ergonomique.

Ainsi, lorsqu'on travaille en position assise ou debout face à une table, il faut adopter une posture droite pour effectuer les tâches. En position assise, il est aussi possible de se pencher légèrement vers l'arrière pour faire reposer le bas du dos contre le dossier du siège. Une bonne organisation du bureau avec tous les objets indispensables à portée de main, peut favoriser un bon maintien. Il convient également de positionner correctement ses

bras et ses jambes car leur position influe sur la répartition du poids du corps.

En outre, le choix du siège est important, car il contribue à l'équilibre de la posture de travail. Assis, il est recommandé de choisir un siège avec une inclinaison de dossier et une hauteur d'assise réglables. Il est important que la profondeur du siège soit adaptée à la taille, pour que le dos soit confortablement calé contre le bas du dossier. Un appui-tête n'est pas nécessaire, sauf si la tête doit rester relevée.

Enfin, il est nécessaire de choisir des accessoires de bureau ergonomiques, de vérifier la hauteur de l'écran d'ordinateur, de faire des pauses fréquentes, d'utiliser un bureau étant debout, d'employer des machines ergonomiques dans l'industrie et d'adopter les bons gestes pour porter des charges lourdes.

DGE / SRHMG / SCD



Au Cœur de l'Economie

**Direction Générale de l'Economie (DGE),
sise au 6^e étage, immeuble SCIAM, Plateau.
Tél. : (225) 27 20 20 09 09 - Fax : (225) 27 20 22 54 36
Email: dgecom@dge.gouv.ci - www.dge.gouv.ci**